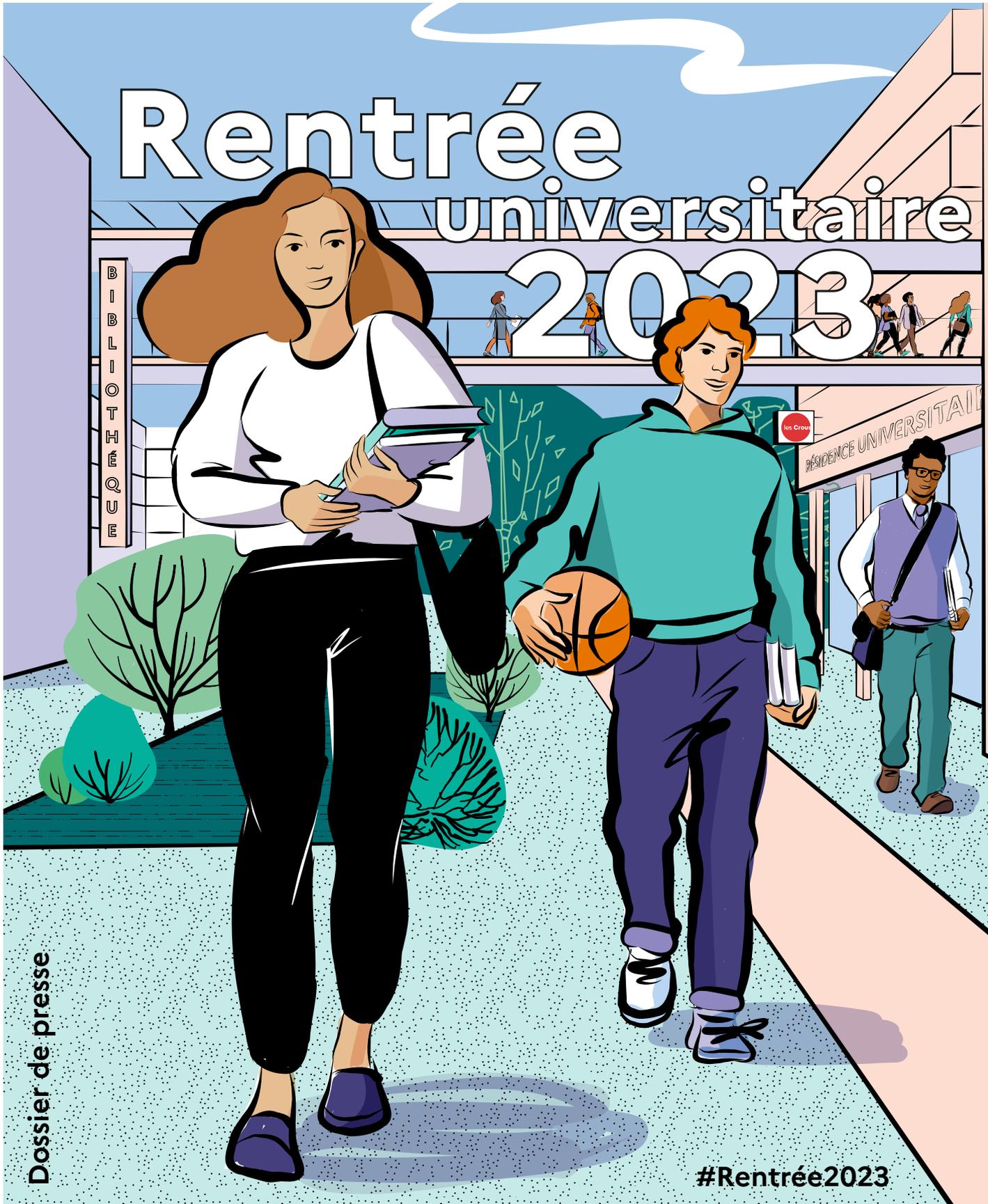




RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rentrée universitaire 2023



Dossier de presse

#Rentrée2023

...the first of the ...

...the second of the ...

...the third of the ...

...the fourth of the ...

...the fifth of the ...

...the sixth of the ...

...the seventh of the ...

...the eighth of the ...

...the ninth of the ...

...the tenth of the ...

...the eleventh of the ...

...the twelfth of the ...

...the thirteenth of the ...

...the fourteenth of the ...

...the fifteenth of the ...

...the sixteenth of the ...

...the seventeenth of the ...

...the eighteenth of the ...

...the nineteenth of the ...

...the twentieth of the ...

...the twenty-first of the ...

...the twenty-second of the ...

Chiffres clés de la rentrée	6
-----------------------------------	---

Chiffres clés de la recherche :	7
---------------------------------------	---

1.	Assurer les conditions d'égale réussite des étudiants : un renforcement de l'accompagnement déjà historique	11
	La rentrée 2023 permet déjà d'aider plus et d'aider mieux.....	12
	L'accompagnement des étudiants ne se limite pas au versement de bourses.....	13
	Le travail engagé pour transformer durablement la solidarité à destination des étudiants se poursuit	16
2.	L'enseignement supérieur au rendez-vous des défis d'aujourd'hui et de demain	19
	Poursuivre l'amélioration de l'orientation des lycéens vers l'enseignement supérieur.....	20
	Améliorer la transparence de l'offre de formations supérieures, grâce à une vision plus claire et plus lisible de l'enseignement supérieur privé	21
	Renforcer l'égalité des chances.....	22
	La réussite étudiante en constante amélioration depuis 2018.....	25
	La nouvelle plateforme nationale Mon Master a d'ores et déjà permis l'accès en master à plus d'étudiants que par le passé	26
	Adapter les formations aux besoins de la société.....	28
	Formation des enseignants : poursuivre la mise en place des dispositifs existants et engager la réflexion sur le professorat des écoles.....	29
	Mieux valoriser l'engagement étudiant.....	30
	Les Campus connectés pour accompagner les étudiants à distance.....	31
3.	Mieux répondre aux attentes de la société et des professionnels de santé, avec la réforme des formations médicales.....	33
	Mise en œuvre de la réforme de l'accès au 1 ^{er} cycle des formations de santé	34
	Préparation de la réforme des études de médecine pour les 2 ^e et 3 ^e cycles	34
	Universitarisation des formations paramédicales	34
	Le Gouvernement concrétise son engagement pour une 4 ^e année de spécialité de médecine générale	36
4.	La recherche au cœur de l'enseignement supérieur.....	39
	Le financement de la recherche en France est en croissance.....	40
	Des opportunités plus nombreuses et une meilleure rémunération des étudiants en thèse	41
	Simplifier l'organisation de l'écosystème de recherche et d'innovation.....	42
	Développement des Pôles universitaires d'innovation : l'enseignement supérieur fortement mobilisé pour permettre davantage d'innovations, notamment via de nouvelles start-up deeptech	43
	Des investissements majeurs pour renforcer la recherche en santé en France et accélérer le passage de la recherche au soin.....	45
	Valoriser l'entrepreneuriat étudiant	45
	Ouvrir la science à la société : la fête de la Science	46
5.	L'enseignement supérieur, acteur de la transition écologique et du développement soutenable.....	49
	Un Plan climat-biodiversité et transition écologique pour accompagner l'action de chacun	50
	Une action massive et immédiate en faveur de la formation à la transition écologique pour un développement soutenable.....	51
6.	L'enseignement supérieur et la recherche français au cœur des dynamiques européennes et internationales	55
	En Europe	56
	Dans le monde	57

Éditorial



Poursuivre l'accompagnement des étudiants vers la réussite et dans leur quotidien, renforcer l'adaptation de l'enseignement supérieur aux évolutions de la société et poursuivre l'ouverture de la recherche aux citoyens, tels sont les grands défis de cette rentrée universitaire 2023.

Les différentes crises, sanitaires, politiques et climatiques, qui ont marqué les trois dernières années ont été un tournant pour les établissements d'enseignement supérieur, qui ont su mettre en place de nouveaux modes d'accompagnement des étudiants, que ce soit dans leur parcours universitaire ou la vie étudiante. Pour cette nouvelle année académique, il est important de capitaliser sur ces acquis pour construire l'avenir et anticiper les besoins des étudiants et des territoires de la région.

Assurer la réussite et le bien-être des étudiants demeure la première priorité. Le déploiement inédit d'aides et de soutiens, témoigne de la mobilisation en faveur des étudiants. Avec près de 5 000 places supplémentaires dans les résidences universitaires sur les 5 dernières années, plus de 2 millions de repas à 1€ servis et près de 7 millions d'euros d'aides apportées aux étudiants fragiles, les établissements et opérateurs de l'Etat se sont montrés à la hauteur de la lutte contre la précarité étudiante. Les dialogues territoriaux de la vie étudiante conduits au sein de la région académique dans le cadre de la concertation nationale, ont ainsi permis la mise en place dès cette rentrée d'avancées majeures, telle que la réforme des bourses, qui se poursuivront tout au long de cette nouvelle année.

L'enseignement supérieur joue un rôle central dans la préparation des individus à intégrer et à contribuer activement à l'évolution de notre société. C'est pourquoi l'enseignement supérieur doit répondre aux défis actuels et anticiper les changements futurs induits par la transition écologique, la révolution numérique et les mutations socio-économiques. L'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir » (AMI CMA) est une opportunité qu'ils ont déjà su saisir puisque ce ne sont pas moins de 20 projets qui ont été retenus pour un montant total de plus 166 millions d'euros. L'année qui s'ouvre verra, en outre, un effort particulier dans le renforcement de la professionnalisation des parcours, pour offrir davantage de formations permettant une insertion rapide dans le monde du travail, en particulier sur les filières stratégiques en lien avec les enjeux

de réindustrialisation. Chaque établissement aura à conduire une réflexion sur leurs stratégies de formation.

Enfin la recherche se mobilise, elle aussi, autour des enjeux de demain. Au travers de France 2030, plan d'investissement sans précédent, l'Etat a pour ambition de transformer les secteurs clés, tels que l'énergie, l'automobile ou l'aéronautique, en s'appuyant sur la recherche et l'innovation portés par les établissements et les organismes de recherche. La région académique a d'ores et déjà répondu présente à travers les nombreux programmes et équipements prioritaires de recherche. Deux ont d'ores et déjà été retenus et d'autres PEPR sont en cours de validation. Les collaborations interdisciplinaires, les partenariats avec le monde industriel et les échanges internationaux, sont autant d'atouts qui témoignent du rayonnement des sites universitaires et de recherche de la région.

Dans la Région académique Auvergne-Rhône-Alpes, deuxième région universitaire et première région industrielle de France, dont l'attractivité ne se dément pas, l'enseignement supérieur et la recherche sont aujourd'hui plus que jamais des moteurs essentiels pour accompagner les transitions sociales et sociétales. L'engagement des enseignants-chercheurs, des personnels de l'ensemble des établissements sont la preuve d'un dynamisme mis au service des étudiants et au-delà de toute une région.

Nous souhaitons à tous, étudiants, personnels, enseignants et chercheurs, une nouvelle année universitaire, riche, stimulante et porteuse d'avenir.

Olivier DUGRIP,
Recteur de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes,
Recteur de l'académie de Lyon,
Chancelier des universités.

Gabriele FIONI
Recteur délégué
pour l'Enseignement supérieur,
la Recherche et l'innovation.

Chiffres clés de la rentrée

Étudiants

373 000

étudiants inscrits (public + privé) -1 %

Dont : 195 500 en universités / près de 32 000 étudiants étrangers en mobilité internationale soit 16,6 % de l'effectif des étudiants / 59,5 % de femmes et 40,5 % d'hommes

Dont : + de 118 000 en licence (dont 15 500 en DUT)

Dont : 70 500 en master

Dont : près de 6700 en doctorat

Dont : près de 67 000 nouveaux bacheliers

69 000

 apprentis
dans l'enseignement supérieur (+20 %)

Dont :

+ de 23 500 en BTS

+ de 17 0500 en Licence (dont licence professionnelle)

+ de 3 600 en Master

+ de 4 150 en formation d'ingénieur

Personnels

25 800

personnels

dont plus de 11 200 personnels BIATSS
et un peu plus de 14 5000 personnels enseignants

* dans les établissements publics d'enseignement supérieur

Établissements

17

 établissements publics sous tutelle
du ministère de l'enseignement supérieur :

7

 universités (dont 2 Etablissements Publics Expérimentaux)

1

 COMUE

2

 IEP (Instituts d'études politiques)

2

 instituts nationaux polytechniques

L'École centrale de Lyon

L'Institut National des Sciences Appliquées
de Lyon

L'École normale supérieure de Lyon

L'École Nationale Supérieure des Sciences
de l'Information et des Bibliothèques

L'École Nationale Supérieure des Arts
et Techniques du Théâtre

33

 écoles d'ingénieurs (publiques et privées)

reconnues par l'Etat, placées sous plusieurs tutelles ministérielles

Chiffres clés de la Recherche

Contexte

15 300 chercheurs publics

380 unités de recherche
et 35 écoles doctorales

Structures de recherche et innovation

11 pôles de compétitivité

18 instituts Carnot

2 SATT et **1** SATT expérimentale

Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies

4 IRT/ITE et **1** institut 3IA

(Instituts de recherche technologiques / Instituts pour la Transition Énergétique / Institut interdisciplinaire d'intelligence artificielle)

Organismes et agences

2 délégations régionales CNRS

Centre national de la recherche scientifique

2 IFSTAR

Institut français des sciences des transports, de l'aménagement et des réseaux

2 centres INRAE

Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

2 sites INRIA

Institut national de recherche en informatique et en automatique

4 sites INSERM

Institut national de la santé et de la recherche médicale

2 sites BRGM

Bureau de Recherches Géologiques et Minières

1 site CSTB

Centre scientifique et technique du bâtiment

1 site CEA

Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives

1 site IFPEN

IFP Energies nouvelles

1 site INERIS

Institut national de l'environnement industriel et des risques

1 site ONERA

Office national d'études et de recherches aérospatiales

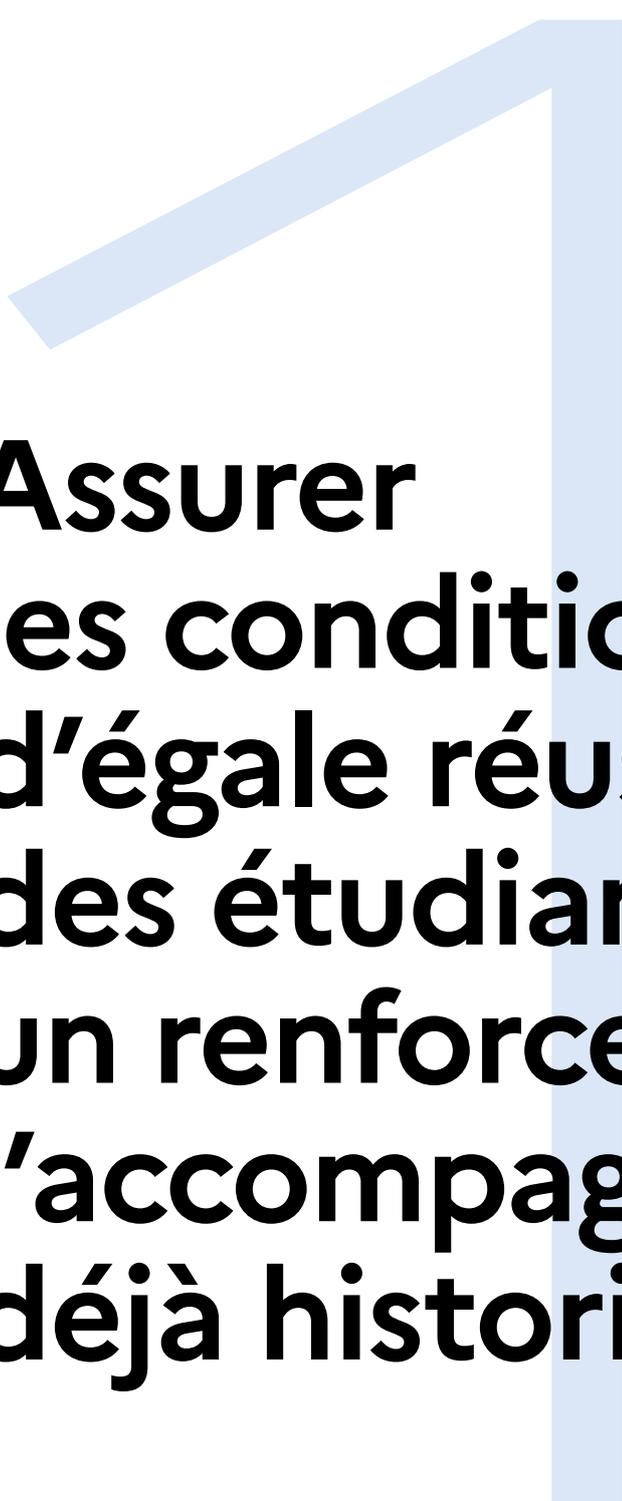
1 agence ANSM

Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

1 agence ANSES

Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail





**Assurer
les conditions
d'égale réussite
des étudiants :
un renforcement de
l'accompagnement
déjà historique**

La qualité de vie des étudiants et leurs conditions d'égalité de réussite dans l'enseignement supérieur sont une priorité nationale.

La rentrée 2023 permet déjà d'aider plus et d'aider mieux

Les premières mesures issues de la concertation menée par le ministère permettent d'apporter plus de 500 M€ par an d'amélioration au système de bourses sur critères sociaux, à l'accès à la restauration et au logement, dès cette rentrée 2023.

Aider plus d'étudiants en augmentant le nombre de boursiers :

→ 35 000 étudiants, issus des classes moyennes, deviennent boursiers cette année, alors qu'ils n'auraient pas bénéficié de cet accompagnement si les paramètres demeuraient inchangés : concrètement, un enfant de deux employés au salaire moyen (1 801 € nets mensuels chacun) sera désormais éligible au premier échelon de bourse (0 bis). Dans la région académique Auvergne Rhône-Alpes, environ 4 000 étudiants devraient être concernés.

→ Pour tous ces nouveaux entrants, le gain annuel sera de 1 450 € de bourse (versée sur 10 mois), accompagné des avantages associés (qui représentent au minimum 700 € par an de gain de pouvoir d'achat). En résumé, ce sont donc plus de 2 000 € de gain de pouvoir d'achat pour 35 000 étudiants.

→ Les étudiants en situation de handicap et les étudiants aidants accèdent désormais plus facilement à une bourse sur critères sociaux et à des montants plus élevés que les autres étudiants, à situation sociale et d'études identiques. Ils bénéficient de 4 points de charge supplémentaires pour le calcul de leur éligibilité et de leur montant de bourse.

Aider mieux, en revalorisant toutes les bourses

→ Tous les étudiants boursiers sont revalorisés. Le montant des bourses pour tous les échelons est augmenté de 37 € par mois (soit 370 € par an, lorsque la bourse est versée sur 10 mois). Cela correspond à une augmentation de 34 % pour le premier échelon et à une augmentation de plus de 6 % pour l'échelon le plus élevé, supérieure à l'inflation.

→ C'est la plus forte revalorisation depuis 10 ans (création de l'échelon 0bis en 2013), et elle concerne cette fois tous les étudiants boursiers.

→ 140 000 boursiers actuels (environ 20 % du nombre total de boursiers) vont basculer à un échelon de bourse supérieur, en tenant mieux compte de leur situation familiale. Cela représente pour eux une augmentation de leur montant de bourse allant de 66 € par mois à 127 € par mois. C'est plus de boursiers reclassés que lors de toutes les précédentes réformes. Dans la région académique Auvergne Rhône-Alpes, environ 16 000 étudiants devraient être concernés.

Mettre fin aux effets de seuil

→ Le montant de la bourse d'un étudiant restera dépendant des revenus de ses parents, selon le modèle redistributif porté par le Gouvernement. Grâce aux nouvelles mesures, aucun étudiant ne pourra voir sa bourse diminuer d'un montant supérieur à l'augmentation de revenu de ses parents.

→ Les effets de seuil sont ainsi neutralisés en cette rentrée. L'objectif est clair : redonner de la valeur aux gains du travail des parents, en adaptant à la baisse le montant de la bourse de leur enfant de manière juste et proportionnée lorsque le revenu augmente.

Ces mesures concernent les boursiers de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes accompagnés par les trois Crous du territoire. En 2022, plus de 81 000 boursiers ont bénéficié de plus de 264 millions d'euros de bourses (Ministère enseignement supérieur et recherche, Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, Ministère de la culture)

L'accompagnement des étudiants ne se limite pas au versement de bourses

Si le versement de bourses sur critères sociaux est un élément décisif de l'accompagnement financier de l'État auprès des étudiants qui en ont plus besoin, afin de créer des conditions d'égalité de réussite dans l'enseignement supérieur, l'aide apportée ne se limite toutefois pas au versement de bourses.

D'une part, être boursier, c'est bénéficier de plusieurs dispositifs complémentaires.

En complément de sa bourse mensuelle de 145,40 € à 633,50 €, un étudiant boursier a en effet accès à un ensemble de droits associés, lui permettant :

- d'être exonéré de frais d'inscription universitaires ;
- d'être exonéré de la contribution de vie étudiante et de campus ;
- de bénéficier automatiquement du repas à 1 € dans les restos Crous ;
- d'être prioritaire dans l'affectation d'un logement Crous ;
- de bénéficier du Pass'Sport : 50 € à la rentrée pour s'inscrire dans un club sportif éligible, ou à la Fédération française du sport universitaire (FFSU) ;
- de bénéficier d'aides personnalisées au logement (APL) plus importantes ;
- de pouvoir bénéficier à l'aide au mérite pendant 3 ans en ayant eu la mention très bien au baccalauréat et sans redoublement.



En 2022 les Crous de la région ont versé plus de 5 000 000 d'aide au mérite à près de 6 000 étudiants.

D'autre part, de nombreuses aides sont également accessibles aux étudiants non-boursiers.

Même si un étudiant ne réunit pas les conditions d'éligibilité aux bourses sur critères sociaux, il peut être éligible à d'autres accompagnements par les Crous. Ces derniers peuvent prendre la forme d'une aide ponctuelle si l'étudiant rencontre momentanément des difficultés, ou d'une allocation annuelle en cas de difficultés pérennes (exemple : en cas de rupture familiale).

- Le gel des frais d'inscription à l'université
- Accès au repas à 1 €
- Le gel des loyers dans les résidences universitaires
- Les APL (aides personnalisées au logement), qui ont été revalorisées de 1,6 % au 1er avril 2023.
- Les aides spécifiques des Crous. L'État a consacré 48,8 M€ aux aides spécifiques en 2022.

Les Crous de la région académique ont servi plus de 2 300 000 repas à 1€ en 2022 aux boursiers ainsi qu'à près de 5 000 étudiants précaires non boursiers

Ils ont accompagné plus de 6 700 étudiants précaires soit à l'année soit par des aides ponctuelles pour un montant dépassant les 7 millions d'euros.

Pour plus d'informations et faire une demande, il est possible de se rendre directement au Crous ou de téléphoner au 0 806 000 278. → etudiant.gouv.fr/fr/aides-specifiques-1306

→ L'accompagnement par les services sociaux

- Près de 300 agents des services sociaux assurent l'accueil et l'accompagnement des étudiants qui rencontrent des difficultés sociales sur l'ensemble du territoire. En 2022, les services sociaux des trois Crous de la région qui comportent en tout une quarantaine de professionnels ont accompagné plus de 13 900 étudiants au cours de plus de 33 000 entretiens
- Ils permettent ainsi aux étudiants qui en ont besoin d'être aidés dans leurs démarches d'accès aux droits (complémentaire santé, aides au logement, etc.), de bénéficier d'aides alimentaires et/ou financières ou encore de demander un accompagnement social, par exemple en cas de difficultés familiales, afin d'assurer au mieux leur réussite dans leur parcours universitaire.
- Les services sociaux des Crous peuvent être contactés à travers la rubrique « Mes Rendez-vous » sur le site MesServices etudiant.gouv.fr

→ La mise en place du numéro d'appel national pour les étudiants rencontrant des difficultés financières graves

- Actif depuis le 10 janvier 2020, le 0 806 000 278 (ouvert du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h) a pour objectif de favoriser le recours aux aides financières d'urgence qui existent déjà mais restent encore trop peu connues et utilisées

→ Les prêts étudiants garantis par l'État

- Le prêt étudiant est ouvert à l'ensemble des étudiants sans conditions de ressources et sans caution parentale ou d'un tiers, avec la possibilité de rembourser l'emprunt de manière différée. Il faut pour cela être inscrit dans un établissement de l'enseignement supérieur français, être âgé de moins de 28 ans et être de nationalité française (ou posséder la nationalité de l'un des États membres de l'UE). Le montant maximum de ce prêt est de 20 000 €. Les étudiants peuvent se renseigner auprès de leur agence bancaire.

→ La Contribution de vie étudiante et de campus, CVEC

Créée par la loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) a dynamisé la vie étudiante grâce au dialogue de tous les acteurs.

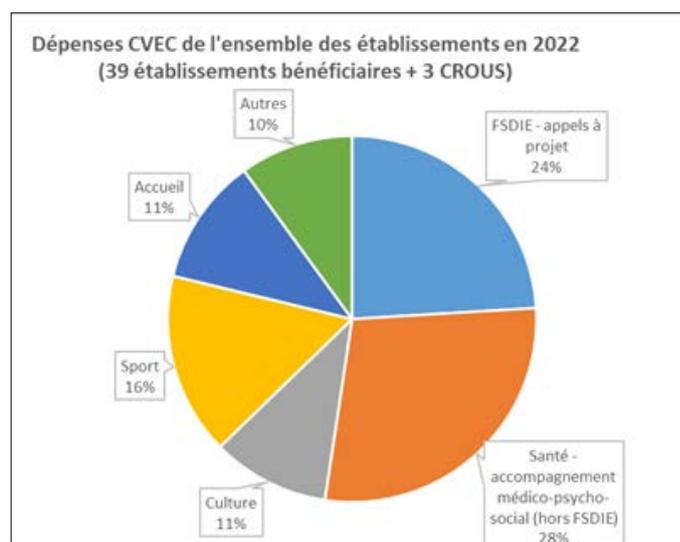


CVEC est utilisée pour :

- Renforcer la politique de prévention et améliorer l'accès aux soins sur les campus.
- Soutenir les initiatives étudiantes (financer davantage de projets et d'associations étudiantes).
- Développer la pratique sportive sur les campus.
- Faire vivre l'art et la culture et diversifier les projets et événements artistiques et culturels dans les établissements.
- Améliorer l'accueil des étudiants (actions d'accompagnement, découverte de l'environnement universitaire, des offres de vie de campus, de l'environnement extra-universitaire, etc.).
- Renforcer l'accompagnement social des étudiants.

En 2022, 296 000 étudiants se sont acquittés de la CVEC dans 125 établissements d'enseignement supérieur de la région académique.

Au sein de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, les dépenses au titre de la CVEC au profit de la vie étudiante ont été de plus de 17M d'€ en 2022. Les projets déployés viennent principalement soutenir des projets de santé et d'accompagnement psychologique des étudiants (28%), du FSDIE des établissements (24%) le sport (16%) et la culture (11%).



Retrouvez ces accompagnements et bien d'autres encore dans le **Guide de la rentrée étudiante 2023** : → enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/guide-rentree-etudiante-2023



Faciliter l'accès à l'information, c'est aussi faciliter le logement

Constatant que certaines aides à l'obtention d'un logement, comme la garantie Visale ou même les APL, sont jusqu'à présent trop méconnues des étudiants, le ministère a déployé cet été une campagne de communication destinée à accroître leur notoriété.

Il existe désormais un portail unique centralisant toutes les informations utiles : → etudiant.gouv.fr/fr/vous-loger-1901

État, établissements d'enseignement supérieur, acteurs privés ou associatifs, médias : nous avons tous un rôle à jouer pour informer au mieux les étudiantes et étudiants des outils à leur disposition !



Le travail engagé pour transformer durablement la solidarité à destination des étudiants se poursuit

Vers une réforme des bourses cohérente avec la réforme du système des aides sociales

Pouvoirs publics et représentants des étudiants s'accordent sur la nécessité de réformer le système de bourses, afin que le coût de la vie ne soit jamais une barrière aux études. Le système de bourses étudiantes sur critères sociaux n'avait pas été revu depuis près de 30 ans. Au fil de ces années, il s'est progressivement enrichi de mesures nouvelles au bénéfice des étudiants, mais il s'est aussi complexifié. Sa structuration avec des points de charge et 8 échelons induit parfois de fortes évolutions du montant de l'aide, lorsque les revenus de référence des parents varient faiblement et qu'un étudiant change d'échelon avec une diminution significative de sa bourse : c'est ce qu'on appelle l'effet de seuil. Les seuils des barèmes de revenus permettant d'accéder aux différents échelons de bourses n'avaient par ailleurs pas évolué depuis 10 ans.

Ainsi, les mesures historiques mises en place cette année, dans le cadre de la première étape de la réforme, vont déjà au-delà de la simple revalorisation des montants de chaque échelon : elles ciblent plus d'étudiants issus des foyers modestes, et corrigent dès cette année certains effets du système actuel (éviction, effets de seuil, tassement sur l'échelon le plus faible, etc.), prennent en compte les situations particulières des étudiants en situation de handicap ou aidants, ou encore le coût de la vie en outre-mer.

À l'issue de la concertation menée depuis octobre 2022, il reste désormais à instruire les transformations structurelles plus profondes qui pourraient être apportées au système.

Ces évolutions nécessitent des travaux approfondis, pour en évaluer précisément les conséquences sur les étudiants concernés ainsi que sur leurs familles, pour garantir les conditions techniques de leur mise en œuvre, pour s'assurer qu'elles atteignent bien leur objectif : aider mieux ceux qui en ont besoin. Ces travaux d'évaluation et d'instruction techniques se poursuivent, en lien avec le chantier majeur porté par le ministère des Solidarités et des Familles : la solidarité à la source, dont l'objectif premier est de lutter contre le non-recours aux aides sociales et de favoriser l'accès aux droits en réduisant les démarches.

Restauration, logement, handicap : de nouvelles avancées à venir

Cette année marquera une amélioration de la coordination de la politique de vie étudiante, grâce aux résultats obtenus par les dialogues territoriaux organisés par les recteurs, qui ont permis de créer et de renforcer les synergies entre les acteurs des territoires.

Les dialogues territoriaux sur la vie étudiante de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes se sont déroulés en parallèle sur les trois académies du territoire et ont associé une multiplicité d'acteurs : les étudiants, les représentants de l'État, des CROUS, des établissements, des collectivités territoriales et des associations.

Les concertations en chiffres :

- 3 réunions plénières rassemblant plus de 150 personnes sur les trois territoires
- 11 groupes de travaux thématiques (3 sur l'académie de Clermont-Ferrand, 4 sur celles de Grenoble et de Lyon) → 136 membres
- Une pluralité de domaines examinés : le logement, la restauration, la santé, les transports, le sport, la culture, le travail et l'engagement étudiant.

Le calendrier a débuté en novembre 2022 et s'est clôturé en juin 2023.

Le bilan de mi-parcours a fait émergé un constat sur les territoires couverts par les trois CROUS, s'appuyant sur les Schémas Directeurs de la Vie Etudiante (SDVE) produits conjointement par les CROUS et les établissements chefs de file (EPE ou COMUE). Des points de vigilances, des sujets jusque-là peu abordés et des propositions d'actions ont également émergé des différents groupes.

Quatre thématiques apparaissent comme préoccupations premières pour les étudiants :

- la santé,
- les violences sexuelles et sexistes,
- l'engagement,
- la notion de rythmes universitaires.

Les travaux de groupe ont permis de dégager 163 actions concrètes à différents niveaux de maturation dont le déploiement sera suivi par un tableau de bord discuté lors de réunions spécifiques avec les acteurs dans les mois à venir.

→ L'accès à une restauration à tarif modéré sera amélioré pour tous les étudiants dans les différents territoires, en particulier dans les zones moins denses qui ne bénéficient pas déjà d'un accès à la restauration universitaire, en application du principe posé par la loi du 13 avril 2023 visant à favoriser l'accès de tous les étudiants à une offre de restauration à tarif modéré (dite loi Lévi). Des moyens supplémentaires seront mobilisés pour développer de nouvelles offres de restauration collectives, gérées ou agréées par les Crous, via un conventionnement avec les collectivités locales partenaires, et prévoir les modalités d'une aide financière pour les étudiants qui resteraient éloignés d'un lieu de restauration.

→ L'effort sera poursuivi sur le logement, pour atteindre les objectifs de rénovation des logements universitaires : 4 000 sont en cours sur les 12 700 qui sont programmés d'ici la fin du quinquennat. Le travail se poursuit en coordination étroite avec les ministères chargés du logement et de la transformation publique, ainsi qu'avec les collectivités, pour développer l'accès à davantage d'offres de logement et trouver des solutions adaptées aux territoires, mais aussi mieux faire connaître les offres et les aides existantes et faciliter l'accès au logement pour les étudiants

Les services de l'Etat sont particulièrement attentifs à la question du logement étudiant en région Auvergne-Rhône-Alpes. Lors de l'instance régionale sur le logement étudiant de juin 2023 coprésidé par la préfecture et le rectorat, l'Etat et les collectivités ont réaffirmé la priorité que constitue le développement de l'offre sociale étudiante.

Sur la période 2018-2022, le bilan du « plan 60000 » s'élève à 4 924 nouveaux logements sur la région académique :

- 3 620 dans l'académie de Lyon
- 1 150 dans l'académie de Grenoble
- 154 dans l'académie de Clermont-Ferrand

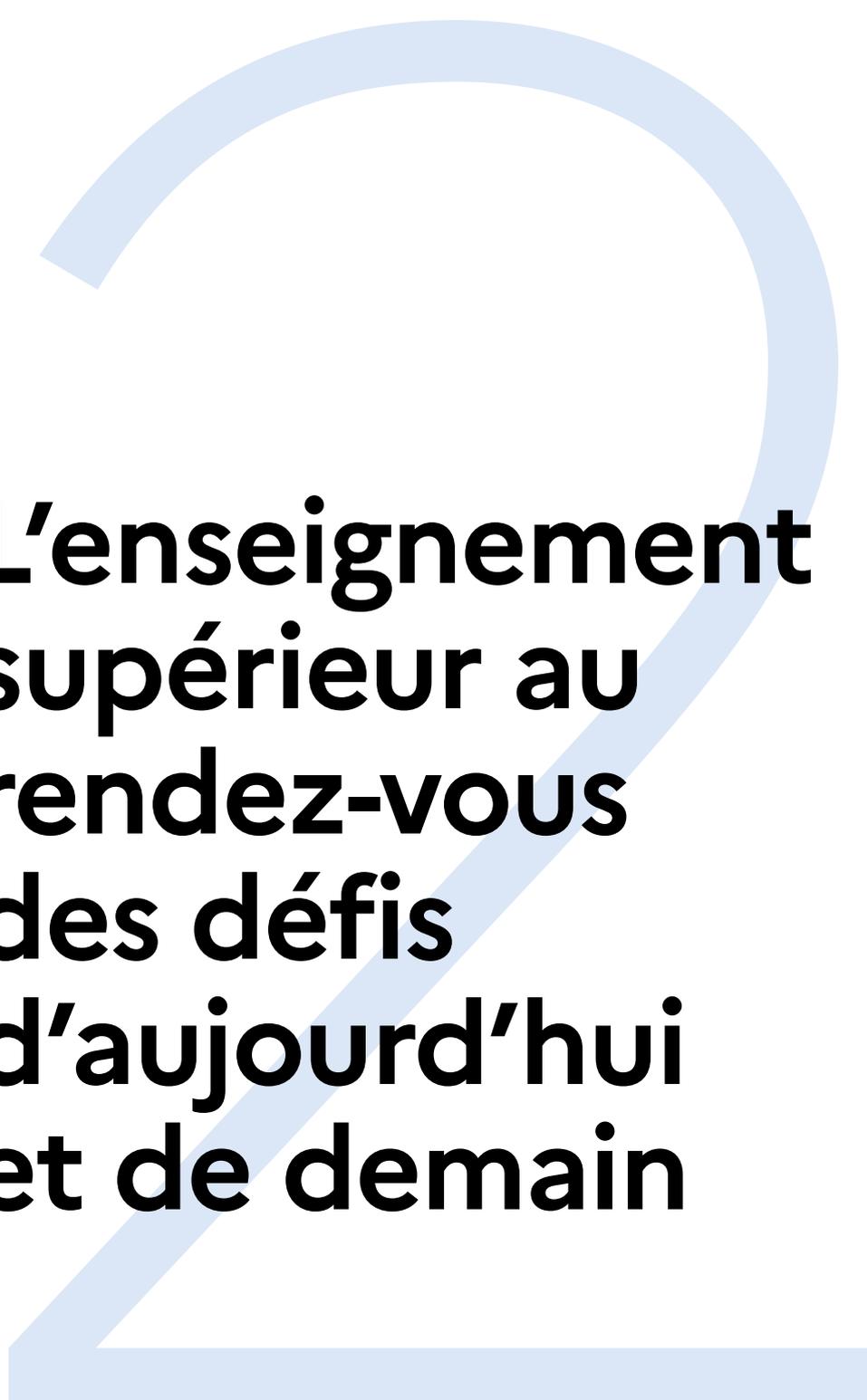
Les trois Crous proposent actuellement 21 815 places d'hébergement (9 989 dans l'académie de Lyon, 7 831 dans celle de Grenoble et 3 995 sur le territoire de Clermont-Ferrand) Les trois Crous ont plusieurs projets de construction et de réhabilitation pour les prochaines années.

Les prochains projets livrés :

- La nouvelle résidence Cadran Solaire, construite sur le secteur du pôle santé à la Tronche et proposant 120 places ouvrira le 9 octobre.
- La résidence du secteur Arsonval à Grenoble réouvrira après plus d'un an de travaux de rénovation énergétique et d'agrandissement en fin d'année et proposera 112 logements.

→ Conformément aux engagements pris lors de la conférence nationale du handicap, les capacités d'accompagnement pédagogique des étudiants qui présentent un besoin spécifique lié à leur trouble ou à leur handicap seront à nouveau renforcés, et 3 à 5 universités seront identifiées pour être démonstratrices et exemplaires en matière d'accessibilité de l'expérience étudiante, sur la base d'un cahier des charges élaboré conjointement avec le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH).





**L'enseignement
supérieur au
rendez-vous
des défis
d'aujourd'hui
et de demain**

Poursuivre l'amélioration de l'orientation des lycéens vers l'enseignement supérieur

Depuis la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE) de 2018, l'accompagnement à l'orientation au lycée a été renforcé et constitue une priorité du Gouvernement au service de la continuité des parcours vers le supérieur.

L'accompagnement, essentiel pour une orientation progressive tout au long de la scolarité, est aujourd'hui renforcé à tous les niveaux pour permettre à l'élève d'élaborer progressivement son projet de formation et son avenir professionnel. Il s'appuie sur un dialogue entre les élèves, les parents et les membres des équipes éducatives.

Au lycée, au travers des heures dédiées à l'orientation, les équipes pédagogiques et les personnels spécialisés se sont mobilisés pour accompagner les élèves dans la construction de leur projet. De nombreux dispositifs sont proposés par les établissements d'enseignement supérieur pour favoriser la connaissance, par les lycéens, des formations qu'ils proposent : journées portes ouvertes, intégration d'une journée en cours, rencontres d'étudiants, etc.

Parcoursup

Deuxième région de France pour l'enseignement supérieur et la recherche, l'attractivité des formations en Auvergne-Rhône-Alpes ne se dément pas en 2023 :

- La part des candidats hors Auvergne-Rhône-Alpes augmente encore passant en 2021 de 61 % à 65,7 % en 2022 puis à 66,4% en 2023 (pour 41,5% des vœux).
- 300 457 candidats ont candidaté sur une formation en Auvergne-Rhône-Alpes. Le nombre total de vœux formulés en phase principale sur une formation en Auvergne-Rhône-Alpes est en hausse de 3,4 %

Cependant, il est observé une baisse de 11,1 % des candidats de la région académique en phase principale de Parcoursup (101 066 en 2023 contre 103 188 en 2022).

La croissance du nombre de vœux (en phase PP) pour les élèves de terminale se poursuit depuis 2019 : nous sommes passés d'une moyenne en 2019 de 10 vœux par élève de terminale générale à 17 en 2023.

Les capacités d'accueil (hors apprentissage) sont en légère progression (+1 %) dans un contexte régional avec une très légère baisse du nombre total de candidats (1 527 en moins) mais avec une hausse marquée du nombre total de vœux (+3,4 %) confirmés.

Le développement de l'apprentissage est venu enrichir la diversité de l'offre de formation proposée sur Parcoursup pour répondre tant aux attentes des jeunes et de leurs familles qu'aux besoins des entreprises et des territoires.

Le nombre de formations en apprentissage sur Parcoursup continue à croître chaque année : il a atteint plus de 9000 formations pour la session 2023, soit 1500 de plus que l'année précédente. Cette évolution concrétise une diversification des voies de formation qui améliore globalement le taux de poursuite d'études, puis qu'une partie des candidats envisage une poursuite d'études uniquement par la voie de l'apprentissage.

Focus apprentissage

Plébiscité par les étudiants et en constante augmentation. Depuis 2019 les effectifs d'apprentis dans l'enseignement supérieur, du BTS au bac +5 ont accru de 186%. En 2022 le territoire comptait 69 000 apprentis en post-bac.

Evolution de l'offre de formation en apprentissage sur Parcoursup dans la région :

	2021	2022	2023
Nombre de CFA	334	403	480
Nombre de formations	867	1059	1327
Capacité d'accueil	18099	22773	27914

Améliorer la transparence de l'offre de formations supérieures, grâce à une vision plus claire et plus lisible de l'enseignement supérieur privé

Le nombre de formations dans l'enseignement supérieur a crû ces dernières années, permettant d'enrichir et diversifier l'offre de formations proposée aux étudiants. Parallèlement aux formations publiques se sont développées de nombreuses formations privées. En 2022-2023, l'enseignement privé accueillait 767 000 étudiants, soit 26,1% des effectifs du supérieur. En parallèle, le développement de l'apprentissage a également fortement modifié le modèle économique de l'enseignement supérieur privé. Ainsi, la constitution ou le développement rapide de groupes privés à vocation nationale, voire internationale, ont modifié le paysage de l'enseignement supérieur, notamment l'enseignement post-bac.

L'État a mis en place plusieurs dispositifs visant à reconnaître la qualité des contenus et des prestataires de l'offre de formation (diplômes nationaux, grades, visas, label EESPIG, titre RNCP, Qualiopi), qui sont tous consultables sur les plateformes de référence : Parcoursup et Mon Master, ou encore France Compétences pour les certifications. L'ensemble manque cependant de lisibilité, notamment pour les familles et les futurs jeunes étudiants en formation initiale, qui ont besoin d'accompagnement, de suivi et d'une pédagogie adaptée à leur profil.

Pour toutes ces raisons, début 2023, le ministère a engagé un travail sur les formations privées, associant l'administration centrale et l'IGESR. Il s'appuie sur plus d'une trentaine d'auditions menées auprès de représentants du secteur de l'enseignement supérieur public et privé, mais aussi auprès des conférences, des recteurs et de bureaux nationaux d'étudiants, dans l'objectif de formuler des propositions visant à donner de la lisibilité et de la cohérence à l'écosystème de l'enseignement supérieur public et privé.

Ces premiers travaux ont permis de conclure à la nécessité d'un renforcement du rôle de l'État pour permettre de mieux identifier et qualifier les formations privées qui sont destinées à de jeunes étudiants en formation initiale. La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a donc décidé de mettre en place un label de qualité reconnaissant spécifiquement les formations qui sont adaptées à ces jeunes étudiants, en termes de pédagogie et d'accompagnement de leur parcours académique et de construction de leur projet professionnel.

Plusieurs critères pourront être considérés pour identifier ces formations, de manière complémentaire et cohérente avec les labels existants portés par l'État, et sans redondance avec des éléments déjà évalués : par exemple, le temps consacré à l'accompagnement de l'étudiant et la construction de son projet professionnel, l'acquisition de compétences transversales, la stabilité de la gouvernance de l'établissement et d'une partie au moins de l'équipe pédagogique, la transparence sur les conditions d'admission, notamment sur les droits d'inscription.

La définition de ce label et de ces critères va se poursuivre dans les prochains mois avec l'ensemble des acteurs et des ministères concernés, en associant également des représentants des étudiants et de leurs familles, afin de garantir sa bonne compréhension auprès des usagers auquel ce label est destiné, et sa visibilité sur l'ensemble des plateformes sur lesquelles ils sont susceptibles de s'informer.

Renforcer l'égalité des chances

Une politique volontariste pour l'accès des élèves boursiers à l'enseignement supérieur

Mise en œuvre depuis la loi ORE, la politique volontariste des quotas de lycéens boursiers a permis d'augmenter le nombre de ces derniers admis dans l'enseignement supérieur et donc de renforcer l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur et la diversité sociale dans l'ensemble de ses formations, y compris les plus sélectives.

En 2022, cette mesure a concerné 12 350 formations et près de 143 000 candidats boursiers. Cette ambition se poursuit.

Dans la durée, l'évolution est très nette : le pourcentage de néo bacheliers boursiers admis dans Parcoursup est passé de 20% en 2018 à 25% en 2021. L'efficacité de cette politique a été reconnue par le Comité éthique et scientifique de Parcoursup (CESP) dans son rapport au Parlement en 2021.

Près de 67 000 candidats néobacheliers ont reçu au moins une proposition d'admission sur parcousup dont 14 400 boursiers soit 21,5 %

Des parcours hybrides pour diversifier les profils

Dans la perspective de diversifier les parcours d'études et d'égalité des chances, des parcours hybrides associant formation en lycée et à l'université sont développés sous l'impulsion du ministère.

Tel est le cas des 27 Cycles Pluridisciplinaires d'Études Supérieures (CPES) proposés sur Parcoursup en 2023. Le CPES est un cursus spécifique de trois années associant au moins une université ou une école, et un lycée doté de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). Cette formation pluridisciplinaire regroupe plusieurs champs scientifiques et propose une spécialisation progressive.

Le CPES de l'ENS de Lyon en partenariat avec le lycée du Parc.

L'ambition de ce cycle est de favoriser à l'ENS de Lyon et au lycée du Parc la diversité des profils accédant à des formations ambitieuses en raison de la diversité des disciplines étudiées et de leur approfondissement grâce notamment à une politique volontariste en faveur des candidats boursiers (40 % minimum de boursiers du supérieur par promotion).

Ce dispositif a trouvé un fort attrait auprès d'un public de lycéens et d'étudiants en réorientation.

Le parcours économie et société d'une capacité de 24 places a fait l'objet de 1 000 inscriptions dans Parcousup (dont 241 en dehors de l'académie) et le parcours sciences et société d'une capacité 24 places a eu 758 candidats (dont 210 en dehors de l'académie). Le nombre d'inscrits a doublé par rapport à 2022.

La Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur - Sciences et technologies Industrielles d'Oyonnax, en partenariat avec l'INSA de Lyon

L'académie de Lyon soutient et encourage l'accès à l'enseignement supérieur en créant à la rentrée scolaire 2023 une CPES au lycée Arbez Carme de Bellignat. Les élèves, titulaires d'un Bac Technologique (STI2D, STL SPCL) ou d'un Bac Général (avec l'enseignement de spécialité mathématiques et un autre enseignement de spécialité scientifique), réalisent une année préparatoire en lycée avant d'intégrer d'autres dispositifs de l'enseignement supérieur.

Avec l'ambition de leur permettre ensuite un parcours de réussite en classe préparatoire ou en école d'ingénieur, les élèves bénéficient d'un accompagnement spécifique tout au long de l'année : acquisition progressive de méthodes de travail performantes, découverte de parcours de formation dans l'enseignement supérieur, suivi par un enseignant référent, tutorat par des élèves ingénieurs de l'INSA, accès à des ressources et locaux facilitant le travail collaboratif ... Le programme des apprentissages a été co-construit par les corps d'inspection, les enseignants du lycée et de l'INSA de Lyon afin de sécuriser et renforcer les acquis et permettre une intégration progressive dans le supérieur.

Les étudiants auront la possibilité d'intégrer à l'issue de la CPES des parcours de formation adaptés en fonction de leurs aspirations et niveau de compétences. On peut citer notamment : l'année 1 du dispositif INS'AVENIRS de l'INSA de Lyon, des CPGE Technologie et Sciences Industrielles, un parcours (en 1ère ou en 2ème année) au sein d'un IUT (IUT Lyon 1 ou IUT de Saint Étienne ou de Roanne).

Le dispositif CPES d'Oyonnax a intégré la plateforme parcoursup et accueille 9 étudiants à la rentrée scolaire 2023.

Un accompagnement renforcé des lycéens vers le supérieur grâce aux Cordées de la réussite



Les Cordées de la réussite sont l'un des principaux dispositifs de la loi ORE en faveur de l'orientation des publics modestes vers l'enseignement supérieur et de la lutte contre l'autocensure.

Il permet d'accompagner les collégiens et les lycéens tout au long de leur parcours, avec l'ambition de réduire les biais sociaux, géographiques et de genre en amont de la procédure d'accès à l'enseignement supérieur.

185 300 collégiens et lycéens ont participé en 2022 au dispositif, dont 25 600 jeunes scolarisés dans des territoires ruraux et près de 15 000 lycéens professionnels. En 2022, 36% des candidats lycéens qui ont participé à une Cordée de la réussite durant leur scolarité étaient boursiers.

Au niveau de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes., plus de 20 300 collégiens et lycéens ont bénéficié du dispositif dans près de 300 établissements.

La possibilité pour les établissements d'enseignement supérieur de prendre en compte la participation à une Cordée de la réussite au lycée lors de l'examen et du classement des dossiers des candidats de terminale dans le cadre de la procédure Parcoursup contribue à l'attractivité et à l'efficacité du dispositif.

En 2022, les candidats dont le parcours dans les Cordées de la réussite a été mentionné, avec leur accord, dans le dossier, ont bénéficié d'un taux de proposition d'admission sensiblement supérieur au reste de la population lycéenne de terminale. Dans le détail, ce gain était particulièrement important pour les lycéens issus de la voie professionnelle avec un écart positif de 6,7 points par rapport aux autres lycéens de cette voie n'ayant pas été inscrits en cordées ou n'ayant pas signalé cette caractéristique dans leur dossier. Ce gain était également notable pour les lycéens de la voie technologique avec +2,6 points; il restait plus marginal concernant la voie générale (+1,3 point).

La cordée de la réussite IFSI du lycée Honoré D'Urfé de Saint Etienne

En fin d'année scolaire 2022, au regard des enjeux relatifs aux formations et aux recrutements des personnels paramédicaux, une cordée IFSI, pour la première fois, s'est développée dans le département de la Loire. Ainsi au cours de l'année scolaire des élèves ont bénéficié de cette cordée.

L'une des actions de cette cordée a été l'élaboration et animation d'un atelier « mémoire » au bénéfice des résidents de l'Ehpad du soleil

Le 31 Mai 2023, le groupe « Cordée de la réussite IFSI » du lycée Honoré d'Urfé s'est rendu au sein de la résidence mutualiste du soleil à Saint Etienne. Le projet initié dès le mois de Janvier sous l'impulsion des élèves de TST2S de la cordée et de leur référente, Mme Salah, avait pour objectifs, dans un premier temps, de réaliser une animation bénévole auprès de personnes âgées mais aussi, dans un deuxième temps, de permettre aux élèves qui se destinent au métier d'infirmier(ère) de vivre une expérience immersive dans leur futur monde professionnel. Ce fut une expérience riche en échanges, en émotions, en partage. La poursuite de cette cordée est validée pour 2023-24 et un projet de ce type est en cours de réflexion dans l'Ain pour 2023-24.



Une meilleure orientation des bacheliers technologiques vers les IUT

La volonté de proposer davantage de places en IUT aux bacheliers technologiques, inscrite dans la réforme des BUT de 2019, s'est traduite plus nettement dans les résultats 2022 de Parcoursup. Hors dérogation justifiée par une absence réelle de vivier, les autorités académiques ont fixé pour plus de 800 formations un taux minimal de 50 % de bacheliers technologiques (taux apprécié à l'échelle de l'IUT et défini en concertation avec les présidents d'université et directeurs d'IUT).

En 2023, malgré une légère baisse du nombre de candidats bacheliers technologiques en région académique Auvergne-Rhône-Alpes ayant formulé au moins un vœu en BUT (-186, soit -1 %), ceux ayant vu au moins un de ses vœux classé est en hausse de +2,9 %. En fin de campagne parcoursup, le nombre de bacheliers technologiques de la région Région Auvergne-Rhône-Alpes ayant reçu au moins une proposition d'admission en BUT est en hausse de +4,5 %.

Parmi les bacheliers technologiques ayant formulé au moins un vœu en BUT, 44,3 % ont reçu au moins une proposition d'admission : ce taux est en hausse de 2,3 % (il était de 42 % en 2022)

La part des bacheliers technologiques parmi les candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission en BUT (hors spécialités dérogatoires) est de 43,1 %.

Ces résultats très encourageants sont le résultat de la politique volontariste menée par la région académique pour intégrer les bacheliers technologiques en BUT.

Une orientation privilégiée des bacheliers professionnels vers les Sections de techniciens supérieurs (STS)

Les mesures d'accès privilégié aux BTS pour les bacheliers professionnels, rendues effectives depuis 2018 via Parcoursup, ont été prolongées en 2022 et 2023. Elles s'inscrivent dans le cadre de la dynamique de promotion de l'accompagnement à l'orientation mise en place par l'expérimentation « Bac pro – STS ». Pour la session prochaine, cette dynamique sera renouvelée, sur la base d'une évaluation conduite par l'Inspection générale de l'IGESR et en cohérence avec les orientations de la rénovation de la voie professionnelle.

En 2022, 97,1 % des bacheliers professionnels avec avis favorable à la poursuite d'étude supérieures ont reçu une proposition d'admission, soit un taux supérieur à celui de 2021.

Focus région académique Auvergne-Rhône-Alpes – Si la part des bacheliers professionnels parmi les candidats ayant formulé un vœu en BTS est uniquement de 21,8 %, elle monte à 38,5 % parmi les candidats ayant accepté une proposition d'admission en BTS dans les établissements d'enseignement supérieur publics en Auvergne Rhône Alpes. Cette progression est le résultat de la poursuite de l'expérimentation Bac pro/BTS et la politique de valorisation de l'admission des bacheliers professionnels en BTS menée par la région académique.

Permettre plus de mobilité géographique

Tout candidat est libre de postuler sur toute formation correspondant à son niveau de formation, sélective ou non sélective, qu'elle soit ou non située dans son académie de résidence.

Depuis 2018, la mobilité étudiante dès la 1^{re} année post bac s'est fortement accrue. En 2022, la part des lycéens ayant confirmé au moins un vœu hors de l'académie de résidence a encore progressé et atteint 75 %. Ils sont plus nombreux que l'année dernière à recevoir une proposition d'admission en mobilité :

69,5 % d'entre eux, soit une progression d'1,4 point par rapport à 2021. La part des lycéens qui acceptent cette mobilité était similaire à celle de 2021 : 150 000 lycéens ont accepté une formation en dehors de leur académie. Ce sont plus de 68 000 candidats parcoursup de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes qui ont accepté une proposition dans une autre région, soit plus de 14 % des candidats. La région accueille également plus de 70 000 candidats provenant d'autres régions.

Afin de lutter contre les obstacles financiers à la mobilité étudiante, le Gouvernement a créé en 2017 une aide à la mobilité d'un montant de 1 000 € pour les étudiants boursiers titulaires d'une licence inscrits en première année de master et en 2019 une aide à la mobilité d'un montant de 500 € pour les lycéens bénéficiaires de la bourse nationale du lycée qui acceptent une formation située dans une autre académie.

En 2022, plus de 20 500 lycéens boursiers ont sollicité cette aide. La part des lycéens éligibles ayant sollicité l'aide s'établit à 61,4 % en 2022, soit 4 points de plus qu'en 2021.

Mobilité Parcoursup : en 2022, plus de 2 300 lycéens pour plus d'1 150 000 €

Mobilité en master : en 2022, 850 étudiants de la région ont bénéficié de cette aide pour un montant de 850 000 €

La réussite étudiante en constante amélioration depuis 2018

D'après plusieurs notes sur les taux de passage en deuxième année de licence publiées par le service statistique du ministère, il ressort que le taux de passage entre la L1 et la L2 des néo-bacheliers s'améliore de façon constante. Il était de 41 % en 2016-2017, de 45,4 % en 2018-2019 et s'établit à 47,8 % en 2020-2021.

Cette hausse a notamment été permise par un renouvellement de la pédagogie, une amélioration du processus d'orientation des lycéens et de l'accompagnement dans l'enseignement supérieur, grâce à la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE).

Un meilleur accompagnement des parcours grâce aux « Oui-si »

Depuis 2018, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a favorisé la mise en place, dans les universités, de dispositifs de soutien pour accompagner les étudiants afin de réduire l'échec en 1^{re} année.

Les étudiants entrant en licence bénéficient en particulier de la mise en oeuvre de parcours aménagés de réussite, dispositifs dits « Oui-si » sur Parcoursup, qui permettent une individualisation des parcours afin d'améliorer leurs résultats en 1^{re} année. Ces dispositifs « oui-si » sont proposés par les sept universités de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes. En 2023 le nombre de proposition d'admission avec un aménagement croît (18 353 contre 16 060 l'année précédente).

Le contrat pédagogique pour la réussite étudiante précise notamment les mesures d'accompagnement destinées à favoriser la réussite de chaque étudiant : heures de renforcement dans les disciplines, cours de méthodologie, heures de remise à niveau.

En 2022, près de 1 700 formations (contre 1 100 en 2019) ont ainsi proposé des dispositifs d'accompagnement via Parcoursup, et 27 000 étudiants ont accepté d'en bénéficier.

Des voies de formation davantage diversifiées : Paréo/DSS

Depuis la rentrée 2020-2021, des formations de niveau bac +1 sont accessibles dans le cadre du plan #1jeune1solution. Après trois vagues de labellisation, 30 diplômes d'établissements (DE) labellisés PaRéO et 35 diplômes supérieurs de spécialisation (DSS) sont désormais ouverts à la rentrée 2022.

Les DE labellisés PaRéO visent à permettre aux jeunes, essentiellement titulaires du baccalauréat professionnel, de suivre durant une année un parcours de formation ouvert, pluridisciplinaire et varié, pour réfléchir, murir et affiner leur projet d'étude, voire leur projet professionnel, et renforcer certaines connaissances et compétences.

La région académique compte un DU Paréo

- Institut Catholique de Lyon : DU PAREO «Se construire, s'orienter, se révéler» : 25 places en 2022 et 23 places en 2023

Les diplômes supérieurs de spécialisation (DSS), diplômes d'établissement, sont conçus dans un objectif d'insertion professionnelle et définis en lien avec les acteurs du monde professionnel et associatif. Ils sont orientés plus particulièrement vers des emplois émergents. Ces nouvelles formations, qui se déroulent sur une année, avec 400 h minimum d'enseignement, comprennent un tronc commun d'enseignements et des unités d'enseignement de spécialité correspondant à un parcours professionnel organisé dans un secteur d'activité ou une branche professionnelle. Elles intègrent, par ailleurs, au moins pour moitié du temps de formation, une période de formation en milieu professionnel de douze à seize semaines qui fait l'objet d'un rapport évalué par l'équipe pédagogique. Le DSS validé sanctionne un niveau correspondant à 60 crédits européens.

La région académique compte cinq formations supérieures de spécialisation en alternance:

- CNAM Roanne :
 - Pilote de lignes de production automatisées : 12 places
 - Assistant Intégrateur web : 12 places.
- CNAM St Etienne :
 - Assistant Intégrateur web : 12 places.
- CNAM Montélimar :
 - Assistant Intégrateur web : 12 places.
 - Assistant communication digitale : capacité 12 places

La nouvelle plateforme nationale Mon Master a d'ores et déjà permis l'accès en master à plus d'étudiants que par le passé

Une plateforme, pourquoi faire ?

Mon Master est une plateforme d'information et de candidature en 1^{re} année de diplôme national de master. Elle met en relation les candidats et les formations. Fruit d'une concertation préalable avec l'ensemble des acteurs, elle a deux grands avantages :



- Simplifier les démarches de candidatures, avec un guichet unique, un calendrier unique, un processus dématérialisé.
- Améliorer l'allocation des places, en facilitant la gestion des désistements notamment. En effet, jusqu'à présent, lorsqu'un étudiant était admis dans plusieurs masters, il était très fréquent qu'il oublie de se désister des formations dans lesquelles il ne se rendrait finalement pas. Au final, des formations (y compris dans des filières en tension) découvraient des chaises vides à la rentrée alors que des candidats pouvaient, quant à eux, être toujours en attente d'une place de master. En créant une plateforme où les candidats consultent la réponse à leurs vœux, et acceptent définitivement la proposition de l'une d'elles, Mon Master permet également un désistement automatique des autres propositions afin que ces places puissent être proposées à d'autres candidats.

Le reste ne change pas :

- Les établissements restent les seuls responsables des admissions de candidats. Le processus d'examen des dossiers par les formations s'appuie, comme par le passé, sur l'appréciation du projet des candidats, de leur motivation, de leur parcours et des relevés de notes téléversés au format PDF. Il n'existe donc pas d'algorithme ou d'outils d'aide à la décision pour les formations : monmaster.gouv.fr n'est pas autre chose qu'une plateforme facilitant la mise en relation entre les candidats et l'offre de master.
- 185 000 places sont toujours ouvertes en 1^{re} année de diplôme national de master (pour rappel 173 000 candidats étaient estimés éligibles à une candidature en 1^{re} année de master pour la rentrée 2023).

À la rentrée 2023, les universités de la région Auvergne-Rhône-Alpes proposent 21 859 places en master soit une progression de 1,3 % par rapport à 2022.

Un bilan positif dès la première année

La phase d'admission en première année de master (hors alternance) a débuté le vendredi 23 juin 2023. Le 11 juillet, avant même la fin de la phase principale d'admission, et alors même que deux mois nous séparaient encore de la rentrée universitaire et que des places restaient encore à pourvoir, le nombre de candidats en 1^{re} année de diplôme national de master ayant eu au moins une proposition d'admission (145 511) était déjà comparable au nombre d'inscrits en M1 à la rentrée dernière (146 441).

Pour permettre d'augmenter encore le nombre de candidats ayant reçu une proposition d'admission, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a permis aux formations d'effectuer des recrutements complémentaires à la plateforme, pour proposer leurs places encore disponibles.

Une phase complémentaire n'ayant pu être mise en place dès cette année pour des raisons techniques, une page de la plateforme Mon Master a listé, pour chaque région académique, les établissements et les mentions de masters ayant des places encore vacantes. Dans chaque cas, un lien (ou le cas échéant une adresse mail) a permis aux candidats d'entrer directement en contact avec l'établissement afin d'obtenir des informations et candidater.

Au 6 septembre 2023, alors que des derniers recrutements peuvent encore avoir lieu et que les chiffres définitifs de la rentrée ne seront connus qu'ultérieurement, 156 010 candidats ont pu recevoir une proposition d'admission, soit près de 10 000 de plus que le nombre d'étudiants en 1^{re} année de diplôme national de master l'an passé. En permettant à autant de candidats d'accéder au master 1, au-delà du nombre d'étudiants y ayant accédé à la rentrée 2022, la plateforme Mon Master dispose déjà d'un bilan très positif pour cette première année.

Les équipes Mon Master sont mobilisées pour répondre aux questions des candidats :

→ Via le numéro vert **0800002001**

→ Par mail à l'adresse contact.monmaster@enseignementsup.gouv.fr

→ Via l'onglet « Phase Admission » de la plateforme et les liens correspondant à leur demande

Quelques chiffres sur le nombre de candidatures

209 207 candidats ont validé au moins un vœu sur la plateforme lors de la session de candidature pour la rentrée 2023. Parmi eux :

→ 9 848 candidats d'un niveau bac+2 (donc non-éligibles au master).

→ 179 449 candidats d'un niveau bac+3 (licence, licence pro ou autre diplôme de formation bac+3). Parmi eux, 132 463 sont inscrits cette année dans une formation de niveau bac+3. Le taux moyen de réussite constaté en 3e année de licence, sans laquelle il est impossible d'intégrer un master, est de 80%.

→ Enfin, 19 910 candidats ont déjà un diplôme supérieur à bac+4 et opèrent ainsi une réorientation.

Le nombre estimé de candidats ayant validé au moins un vœu sur la plateforme et éligibles à une inscription en première année de diplôme national de master à la rentrée 2023 avait été estimé à 173 000.

Dans les faits, ce sont 171 414 candidats qui ont vu leur candidature reconnue comme recevable et classée par les établissements.

Au 6 septembre 2023, 156 010 candidats ont reçu au moins une acceptation en master 1. à ce stade, 8 440 candidats ont par ailleurs quitté la plateforme. Les candidats toujours en recherche ont la possibilité de continuer à candidater auprès des établissements ouvrant toujours des places à candidature et à saisir les rectorats.

Dans chaque académie, les équipes poursuivent leur travail et continuent à émettre de nouvelles propositions d'admission aux candidats qui sont éligibles à la saisine rectorale, en cohérence avec leur parcours et leurs vœux.

Quelles évolutions pour la session 2024 ?

Dès l'annonce en janvier 2023 de l'ouverture de la plateforme Mon Master, il avait été annoncé qu'elle bénéficierait d'un retour d'expérience à l'issue de sa première année de fonctionnement, afin de pouvoir améliorer son usage pour les sessions futures. C'est bien évidemment le cas.

Comme tout outil nouveau, la plateforme Mon Master a dû faire l'objet d'une phase de découverte, de prise en main par l'utilisateur, pour lequel l'effort collectif d'information doit être renforcé. Des dysfonctionnements techniques ont pu se manifester, générant parfois du trouble et de l'incompréhension légitime pour les différents usagers : ils ont tous été très rapidement corrigés, et aucun n'a eu de conséquence durable pour le candidat.

Le travail d'analyse et de retour d'expérience est en cours et permettra, à son issue, de présenter les ajustements offerts à la plateforme pour sa session 2024. Il s'intéresse, à titre d'exemple, aux questions d'ergonomie de l'utilisation pour l'utilisateur.

Par ailleurs, si l'affectation rapide de places lors de la phase principale de résultats a validé l'ambition de la plateforme et a démontré qu'il était possible de permettre une meilleure allocation des places de master, notamment issues de désistements, elle a également illustré l'utilité d'instaurer dès l'an prochain une phase complémentaire, qui ne pouvait techniquement être mise en place dès cette année, afin de fluidifier encore la seconde partie d'attribution des places vacantes.

Ces améliorations faciliteront encore l'accès en 2e cycle de l'enseignement supérieur français et l'efficacité de la plateforme Mon Master.

Adapter les formations aux besoins de la société

Le président de la République l'a affirmé : pour réindustrialiser notre pays, décarboner notre économie, réussir la transition numérique en protégeant notre souveraineté, nous avons besoin de nouveaux talents et d'une réponse forte sur l'adaptation des compétences : c'est désormais un enjeu stratégique tant pour la souveraineté que pour la résilience de notre pays.

L'État, avec France 2030, accélère son effort pour soutenir le développement des filières d'avenir et répondre à leurs besoins, en particulier sur les métiers aujourd'hui en tension et sur ceux qui demain, seront clefs pour notre économie. L'appel à manifestation d'intérêts « Compétences et métiers d'avenir » (AMI CMA), permet d'investir 2 Mds€, pour soutenir la création de nouvelles formations, du CAP au doctorat, ainsi que l'attractivité des métiers, pour donner envie à nos jeunes talents de rejoindre les carrières dans l'industrie verte, l'énergie, le numérique, l'alimentation durable.

La première année de l'AMI CMA a permis de réaliser 59 diagnostics et de financer 118 projets de formation. Portés notamment par des universités et des établissements d'enseignement supérieur, ces dispositifs de formations préparent des étudiants, des salariés, des entrepreneurs ou des personnes en reprise d'études, mais également les formateurs, aux nouveaux métiers dans des secteurs d'avenir, par exemple la santé numérique, la transition environnementale, l'intelligence artificielle, la ville durable et les bâtiments innovants, la cybersécurité, les technologies du quantique, la digitalisation et la décarbonation des mobilités, etc. L'AMI CMA se déploie maintenant au fil de l'eau afin de s'adapter au mieux aux besoins des établissements d'enseignement supérieur et de formation, des territoires et du monde socio-économique.

C'est aussi l'un des premiers objectifs des nouveaux contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) voulus par la ministre : accélérer et objectiver la transformation de l'offre de formation, pour former aux savoirs et aux métiers qui répondent aux enjeux du présent et de l'avenir, pour offrir aux étudiants des parcours qui leur permettent de devenir des citoyens éclairés capables de comprendre les enjeux d'un monde complexe et en perpétuelle transformation, et d'intégrer le monde du travail avec les compétences et connaissances nécessaires, avec une priorité particulière sur la formation des cadres intermédiaires, au niveau des BUT et licences.

À l'échelle de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, la politique de site passe par un dialogue contractuel renoué avec les établissements d'enseignement supérieur et par des évolutions institutionnelles fortes.

Le dialogue contractuel entre l'État et les établissements d'enseignement supérieur s'est déployé sur l'ensemble de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes. Les contrats pluriannuels avec l'UGA, l'USMB et l'UCA ont été signés en mars 2023 pour une période de six ans. Pour le site de Lyon-Saint-Étienne, le dialogue contractuel a été décalé d'une année et la signature des contrats pourrait intervenir dès la fin d'année 2023.

2023 marque la rénovation du dialogue contractuel par le déploiement des contrats, d'objectifs, de moyens et de performance (COMP). Ce nouveau dispositif permet d'introduire un suivi de la performance des établissements sur la poursuite d'objectifs stratégiques partagés par l'État et chacun des établissements. Dans la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, le premier COMP sera signé très prochainement avec l'EPE UCA (et son établissement composante Clermont-Auvergne INP). En 2024, les universités Lyon 1, Lyon 2, Lyon 3, Savoie Mont-Blanc et l'INSA de Lyon feront partie de la deuxième « vague » des COMP. En 2025, tous les autres établissements publics de notre région participeront à la troisième « vague ».

Par ailleurs, les établissements sont engagés dans des évolutions institutionnelles qui traduisent une intégration de plus en plus aboutie de chaque site.

Sur le site de Lyon-Saint-Étienne, la COMUE se voit confortée dans son rôle de coordination territoriale en devenant une COMUE expérimentale. Les universités Lyon 1 et Lyon 2 sont aussi engagées dans la création d'un établissement public expérimental (EPE).

Sur le site de Grenoble, l'EPE UGA qui intègre en son sein trois établissements-composantes (Grenoble INP, IEP de Grenoble et ENSAG) verra prochainement son organisation administrative confortée par la sortie de l'expérimentation et l'acquisition définitive du statut de grand établissement.

Sur le site de Clermont, l'EPE UCA, qui intègre à ce jour un seul établissement composante (Clermont Auvergne INP), devrait se renforcer en accueillant un deuxième établissement-composante (ENSACF).

Formation des enseignants : poursuivre la mise en place des dispositifs existants et engager la réflexion sur le professorat des écoles

La formation des enseignants est un enjeu majeur : le président de la République a rappelé le déficit d'attractivité du métier d'enseignant et la nécessité de rendre la formation plus professionnalisante, de la tourner davantage vers l'apprentissage des fondamentaux et vers la pédagogie.

La rénovation de la formation des professeurs s'est traduite notamment par la mise en œuvre du nouveau référentiel de formation des futurs professeurs des premier et second degrés et conseillers principaux d'éducation, intitulé «Former l'enseignant du XXI^e siècle», avec un concours en fin de 2^e année de master, et de nouveaux dispositifs d'expériences en milieu professionnel (contrat d'alternance ou stage d'observation et de pratique accompagnée).

Même s'ils ne sont pas généralisés, des dispositifs existent déjà afin de permettre à l'étudiant, dès la licence, de faire des stages, de découvrir la pédagogie tout en étant immergé dans la pratique professionnelle : ces dispositifs ont démontré leur pertinence et rencontrent un franc succès.

Créé à la rentrée 2021, le Parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE) a permis la mise en place d'un parcours innovant de licence généraliste, opéré à la fois en lycée et en université, afin de croiser les approches méthodologiques. Le statut d'étudiant de PPPE est compatible avec les autres dispositifs de pré-professionnalisation, notamment celui des assistants d'éducatifs accessible à partir de la 2^e année de licence aux étudiants se destinant au métier de professeur.

51 PPPE ont donc été créés dans 30 académies. À la rentrée 2022, l'ensemble des partenariats lycée-université proposait 1 580 places. L'année universitaire 2023-2024 diplômera donc les premiers étudiants de licence PPPE. Ce dispositif est désormais clairement identifié par les étudiants comme préparant à une carrière de professeur des écoles. Les candidats ont particulièrement sollicité ces parcours.

Conformément aux orientations du président de la République, avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (Mesr) va donc travailler à la reprise de la formation au professorat des écoles pour la repenser dans un continuum de formation de la 1^{re} année de licence jusqu'au master 2, permettant de mieux accompagner les futurs enseignants, avec de nouveaux modèles pour la formation des professeurs des écoles, davantage de professionnalisation, avec des contenus d'enseignements qui soient encore plus pluridisciplinaires et encore mieux adaptés aux réalités du métier.

La région académique Auvergne-Rhône-Alpes propose 5 PPPE :

- Clermont-Ferrand : Licence sciences de l'éducation à Yzeure et Moulins,
- Grenoble : Licence sciences de l'éducation à Grenoble. Licence de lettres à Chambéry. Licence Sciences et techniques des activités physiques et sportives à Valence,
- Lyon : Licence «sciences, technologies, santé» mention mathématiques à Saint-Étienne.

Un cadre d'exercice rénové pour une meilleure reconnaissance des enseignants affectés dans le supérieur - ESAS

Plus de 12 000 enseignants agrégés ou certifiés sont affectés dans les établissements d'enseignement supérieur. Ils transmettent leurs savoirs plus particulièrement en 1^{er} cycle dans les licences et les BUT et y exercent de nombreuses responsabilités. Ils jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement des nouveaux étudiants et, plus tard, dans leur professionnalisation.

Conjointement aux mesures prises pour les enseignants de l'éducation nationale au 1^{er} septembre et dans le respect de l'accord d'amélioration des rémunérations et des carrières qui a été signé avec des organisations syndicales en 2020, l'année universitaire 2023-2024 permettra la mise d'un cadre rénové pour l'exercice de leurs missions et la reconnaissance de leurs engagements avec :

- ♦ un référentiel d'activités, comparable à celui des enseignants-chercheurs pour les activités de formation,

qui sera systématisé;

- ◊ **une revalorisation de la Prime d'Enseignement Supérieur** au 1^{er} septembre 2023 à 2785€ et qui atteindra 4200€ en 2027;
- ◊ **le doublement du plafond de la Prime pour Responsabilités Pédagogiques (PRP)** qui passera de 96 HeTD à 192 HeTD (heure équivalent travaux dirigés);
- ◊ **une reconnaissance équivalente à celle des enseignants-chercheurs, lorsqu'ils exercent des fonctions de direction**, qui est maintenant garantie par les lignes directrices de gestion ministérielles;
- ◊ **le bénéfice de l'augmentation des possibilités de promotion annoncé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse en juin dernier pour les agrégés et les certifiés.**

L'ensemble de ces mesures actualise et précise le cadre spécifique d'exercice des enseignants dans le supérieur tout en valorisant mieux leur investissement auprès des étudiants.

La région académique compte près de 2 000 enseignants du second degré affectés dans les établissements d'enseignement supérieur publics.

Mieux valoriser l'engagement étudiant

Les étudiants engagés doivent pouvoir valoriser l'acquisition de ces compétences et savoirs. Ces investissements contribuent en effet à leur épanouissement, à leur formation citoyenne et à une meilleure insertion dans le marché du travail.

Des aménagements dans l'organisation et le déroulement des études, ainsi que des droits spécifiques, sont mis en place afin de permettre aux étudiants de concilier études et activités d'engagement ou professionnelles.

Les établissements d'enseignement supérieur proposent aussi des missions de Service Civique qui permettent aux étudiants de s'engager dans des missions d'accueil et d'animation. De plus en plus, ces missions s'inscrivent dans les actions développées par les établissements dans le champ de leurs responsabilités sociétales et environnementales. Ces missions correspondent à un engagement minimum de 24 heures par semaine et sont souvent réalisées par des étudiants en période de césure.



L'indemnité de Service Civique est majorée au 1^{er} juillet 2023, passant de 600,94€ à 609,95€. Les volontaires en Service Civique, qui sont étudiants et bénéficiaires d'une bourse de l'enseignement supérieur relevant des échelons 5, 6, ou 7, sont indemnisés à hauteur de 609,95€ nets par mois, auxquels s'ajoutent une majoration de 113,13€.

Les dialogues territoriaux sur la vie étudiante menés par les recteurs tout au long de l'année universitaire 2022-2023 ont fait ressortir le besoin d'une reconnaissance accrue de l'engagement des étudiants au travers d'une définition d'un cadre commun à l'ensemble des structures de l'enseignement supérieur, et de la clarification des modalités de valorisation en fonction des formes d'engagement.

Les Campus connectés pour accompagner les étudiants à distance



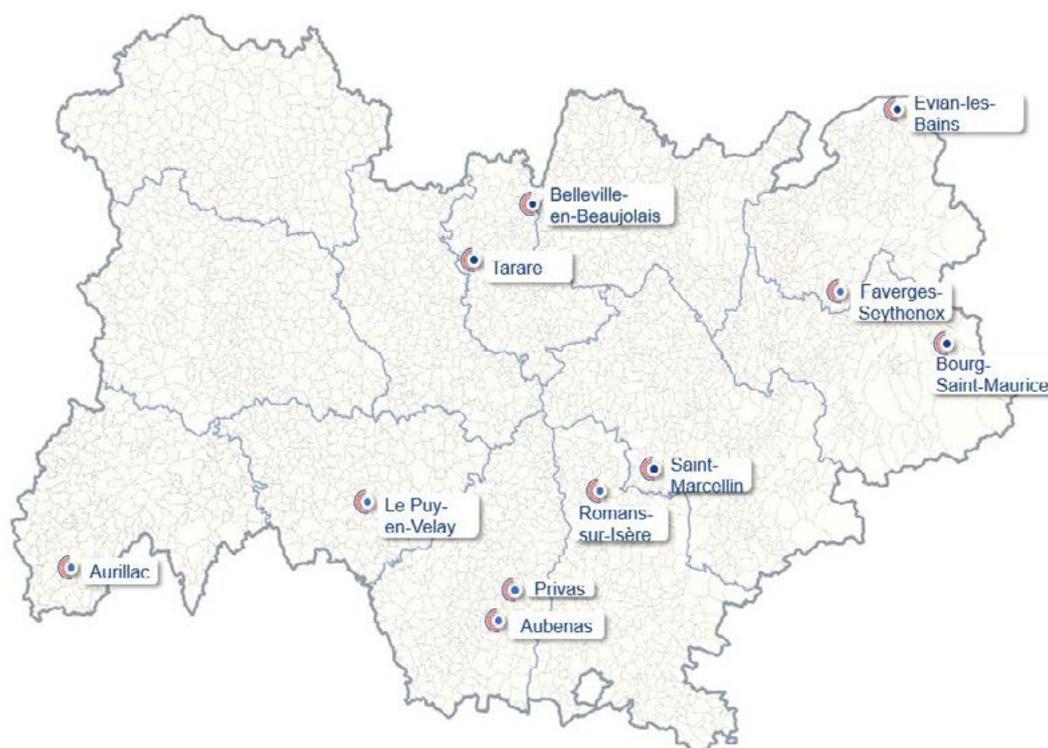
Lieu d'études où les jeunes peuvent suivre, près de chez eux, des formations à distance dans l'enseignement supérieur en bénéficiant d'un tutorat individuel et collectif, le campus connecté offre la possibilité de poursuivre une formation du supérieur, diplômante ou certifiante, à distance, et dans des conditions favorisant sa réussite.

Labellisé par l'Etat, un campus connecté est porté par une collectivité territoriale et une université qui en est l'opérateur pédagogique.

Les campus connectés sont des outils qui s'installent durablement dans le paysage de l'enseignement supérieur. Le ministère continuera son travail d'implantation sur toutes les zones du territoire, comme les zones rurales ou les quartiers prioritaires de la ville.

La région académique Auvergne-Rhône-Alpes dispose d'un réseau de 11 campus connectés, ce qui la place en seconde position nationale, juste derrière la région Occitanie (13 projets).

D'autres sites développent une réflexion pour intégrer le concept des campus connectés, preuve de l'implication des collectivités territoriales pour faciliter l'accès à des études universitaires pour des populations qui en sont écartées pour des problèmes économiques, sociaux, culturels ou de santé. L'enjeu est particulièrement important pour des territoires éloignés des structures universitaires conventionnelles. Le dispositif a en outre montré sa remarquable efficacité en termes de résultats des jeunes engagés et soutenus dans leur formation, mais aussi sur son caractère stimulant, puisque de nombreux étudiants souhaitent continuer leurs études dans un cadre plus « classique ».







**Mieux répondre
aux attentes
de la société et
des professionnels de santé,
avec la réforme
des formations
médicales**

Mise en oeuvre de la réforme de l'accès au 1^{er} cycle des formations de santé

La réforme de l'accès au 1^{er} cycle des formations de santé a pour ambition de mieux former, mieux orienter et mieux insérer les étudiants en santé tout en répondant aux besoins de chaque territoire.

L'année universitaire 2020-2021 a signé la fin de la PACES qui laissait de nombreux candidats sans solution, après un concours basé très majoritairement sur la mémorisation de connaissances.

Les principes de la réforme sont clairs : diversifier les profils et valider les acquis tout en maintenant une exigence dans la sélection pour garantir la qualité des futurs praticiens.

Pour la rentrée 2023, les capacités d'accueil en deuxième ou troisième année du 1^{er} cycle des études de santé représentent près de 17 000 places au niveau national et plus de 2400 places sur la région Auvergne-Rhône-Alpes. Par rapport au dernier numerus clausus avant la réforme, cela correspond à une augmentation de, 14 % du nombre de places en médecine, de près de 8 % en pharmacie, d'un peu plus de 14 % en odontologie et de 7 % en maïeutique. Cela traduit un effort significatif du ministère et des établissements pour répondre aux besoins en professionnels de santé. Cependant on note un recul de l'attractivité de certaines filières (pharmacie et maïeutique) auprès des étudiants.

Préparation de la réforme des études de médecine pour les 2^e et 3^e cycles

La réforme des 2^e et 3^e cycles des études de médecine est basée sur une stratégie pédagogique renouvelée. Elle modifie l'accès au 3^e cycle des études de médecine en organisant une nouvelle procédure d'admission et d'affectation dans une spécialité et une subdivision territoriale.

Les principes de cette réforme sont les suivants :

→ Développer les modalités d'enseignement basées sur l'approche par compétences utilisant des techniques pédagogiques actives qui complètent l'apprentissage au lit du malade. Ainsi, la simulation permet l'apprentissage de gestes techniques mais également l'apprentissage de la relation médecin-malade et le travail en équipe.

→ Renforcer l'orientation active et personnalisée de l'étudiant, en substituant aux actuelles épreuves classantes des épreuves d'évaluation diversifiées : épreuves dématérialisées, situations cliniques simulées, prise en considération du parcours de formation en lien avec le projet professionnel personnel de l'étudiant.

Pour cette année universitaire 2023-2024, à l'issue des épreuves classantes nationales, le nombre de postes à ouvrir est de 9 429, soit une augmentation de 404 postes dont 74 en Auvergne-Rhône-Alpes (+ 4,5 % au national et + 7 % dans la région académique par rapport à 2022).

Le Gouvernement a augmenté de façon significative le nombre de postes pour les soins critiques (médecine intensive réanimation, anesthésie réanimation) et pour la médecine générale.

Universitarisation des formations paramédicales

Les six dernières années ont été marquées par des transformations importantes dans la formation des professionnels paramédicaux, accompagnant les évolutions des exercices professionnels et des métiers. Ces évolutions ont comme axe central l'universitarisation des formations. Ce processus, qui s'est développé au cours de la dernière décennie, a été formalisé dans le cadre de la grande conférence de santé de 2016.

L'universitarisation est passée, au cours des six dernières années, dans une phase de réalisation concrète, par la création des infirmiers de pratiques avancées, l'expérimentation de formations communes aux formations médicales et paramédicales, la reconnaissance au grade master du diplôme d'État de masso-kinésithérapeute, la création de trois nouvelles sections du Conseil national des universités (CNU) et de postes d'enseignants-chercheurs. Deux autres actions sont d'ores et déjà engagées : la réingénierie et l'universitarisation de la formation des infirmiers spécialisés de bloc opératoire (IBODE) depuis le mois de mars 2022, ainsi que celles des formations de techniciens de laboratoire médical, de diététiciens et de préparateurs en pharmacie.

Mise en place de la formation des infirmiers en pratique avancée

Le décret n°2018-633 du 18 juillet 2018 a créé un diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée (IPA) délivré par l'université et conférant le grade de master. Ce texte très attendu par l'ensemble des professionnels répond à un besoin fort de santé publique. Depuis, cinq mentions ont été mises en place : « Pathologies chroniques stabilisées », « Prévention et polyopathologies courantes en soins primaires », « Oncologie et hématologie », « Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale », « Psychiatrie et santé mentale » et plus récemment une cinquième mention « Urgences ».

Depuis sa création, 30 universités ont été accréditées à délivrer le diplôme d'infirmier en pratique avancée. Sur la période 2019-2022, 1 265 infirmiers en pratique avancée ont ainsi été diplômés. Au total, toutes mentions confondues et niveau confondu, on compte aujourd'hui près de 1 500 effectifs infirmiers étudiants en pratique avancée.

Le dispositif de formation IPA est construit en collaboration avec les 4 sites universitaires de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, au sein des facultés de médecine. Chaque composante est chargée de l'enseignement de l'une des 5 mentions :

- Grenoble : Pathologie chroniques stabilisées, prévention et polyopathologies courantes en soins primaires
- Lyon : Oncologie et hématologie
- Saint-Étienne : Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale
- Clermont-Ferrand : Psychiatrie Santé mentale
- Saint Étienne/Lyon : Urgences

Mise en oeuvre de l'expérimentation de formations communes aux formations médicales et paramédicales

Le décret du 11 mai 2020 a ouvert une expérimentation ayant pour but de favoriser les échanges, les passerelles et les enseignements transversaux entre diverses formations de santé ainsi que de permettre un meilleur accès à la formation par la recherche. Dans ce cadre, les propositions des établissements se sont organisées en trois vagues correspondant aux rentrées universitaires 2020, 2021 et 2022. Une majorité de projets porte sur la création de doubles cursus entre formations professionnelles paramédicales et formations universitaires permettant un meilleur accès à la formation par la recherche et une amélioration des conditions de poursuite d'études. Ces doubles cursus concernent à la fois le premier et le second cycle.

La durée maximale de l'expérimentation est de 6 ans. Au terme de l'année universitaire 2025-2026, une évaluation par les ministres chargés de la santé et de l'enseignement supérieur, avec l'appui du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES), appréciera l'atteinte des objectifs poursuivis, l'intérêt d'une éventuelle généralisation d'une ou plusieurs expérimentations ainsi que les conditions requises pour une généralisation.

Trois universités de la région académique participent à cette expérimentation : l'université Clermont-Auvergne, l'université Grenoble-Alpes et l'université de Saint-Étienne.

Évolution de la formation en maïeutique

Les missions et compétences des sages-femmes se sont considérablement élargies. Elles exercent des compétences médicales (diagnostic et prescription) auprès des femmes, de leur nouveau-né et également de leur entourage. Au contact quotidien de nombreux autres professionnels de santé, la sage-femme joue un rôle particulièrement important lors de la grossesse et de l'accouchement de la femme. Elles sont aussi amenées à intervenir et suivre la femme tout au long de sa vie, sur des problématiques variées : vaccination, contraception, dépistage et traitement des IST, etc.

En conséquence, la loi n° 2023-29 du 25 janvier 2023 visant à faire évoluer la formation de sage-femme, vient adapter la formation aux mutations de la profession de sage-femme principalement par la création d'une sixième année de formation et l'intégration des écoles de sages-femmes à l'université.

Ainsi, les études de sage-femme compteront désormais six années (contre cinq jusqu'à présent) réorganisées autour de trois cycles à l'issue desquels le diplôme d'État de docteur en maïeutique sera délivré. À compter du 1er septembre 2027, les écoles de sages-femmes seront toutes intégrées aux universités au même titre que les formations de médecine, pharmacie et odontologie.

Ainsi, les études de sage-femme compteront désormais six années (contre cinq jusqu'à présent) réorganisées autour de trois cycles à l'issue desquels le diplôme d'État de docteur en maïeutique sera délivré. À compter du 1er septembre 2027, les écoles de sages-femmes seront toutes intégrées aux universités au même titre que les formations de médecine, pharmacie et odontologie.

Le Gouvernement concrétise son engagement pour une 4^e année de spécialité de médecine générale

Avec plus de 230 millions de consultations réalisées chaque année, la médecine générale constitue la principale porte d'entrée dans le système de santé.

Plus que jamais, le Gouvernement est engagé pour que chaque Français puisse avoir accès à un médecin traitant, dans un contexte de forte pression démographique et de besoins de prises en charge toujours plus importants.

Le Gouvernement a souhaité envoyer un signal fort d'attractivité et de reconnaissance, afin que les jeunes soient de plus en plus nombreux à choisir cette spécialité et à s'installer dans nos territoires.

Pour renforcer la formation des internes, notamment sur des enjeux majeurs de santé (santé mentale, santé des enfants, gériatrie, etc.), mieux reconnaître leur spécialité, renforcer l'accompagnement à leur installation et mieux inciter à l'exercice dans les déserts médicaux, le Gouvernement a soutenu dans la dernière loi de financement de la sécurité sociale l'ajout d'une quatrième année au diplôme d'études spécialisées de médecine générale (DES), conformément aux engagements pris par le président de la République. La nouvelle maquette est ainsi parue au Journal Officiel le 9 août 2023.

Jusqu'à maintenant, la médecine générale était la seule spécialité médicale à n'avoir que trois années d'internat. Cette absence de phase de consolidation était considérée comme une faiblesse, qui ne favorise pas une installation immédiate en sortie de cursus.

Pour garantir les conditions de succès de cette réforme, qui concernera environ 3 600 internes de médecine générale par an, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministre de la Santé et de la Prévention ont missionné quatre personnalités qualifiées¹. À l'issue de la remise des recommandations de la mission, les orientations retenues ont été annoncées le 12 juin 2023 :

→ La maquette de formation du DES de médecine générale comporte deux évolutions principales : une révision de la phase d'approfondissement avec un nouveau stage couplant la formation à la santé de la femme et la formation à la santé de l'enfant et l'introduction d'un stage libre correspondant au projet professionnel et fléché sur des thématiques prioritaires : santé de la personne âgée, santé mentale, santé de l'enfant et santé de la femme.

→ Les formations des médecins en cabinet seront intensifiées pour qu'ils deviennent maîtres de stage universitaire : l'augmentation du nombre de maîtres de stage et leur juste répartition sur l'ensemble du territoire conditionnent la bonne mise en oeuvre de cette réforme. Des évolutions réglementaires permettront d'accompagner le soutien de cette formation hors quota « formation continue ». Dans l'attente, des mesures dérogatoires seront sécurisées pour accompagner la dynamique actuelle.

→ L'effort pédagogique nécessaire à cette réforme sera particulièrement accompagné par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui augmentera le nombre d'enseignants titulaires de médecine générale ainsi que le nombre d'enseignants associés.

→ Sur le même principe que les docteurs juniors à l'hôpital, les internes de médecine générale en 4^e année participeront tous à la permanence des soins ambulatoire, partie intégrante de leur futur exercice et élément essentiel pour répondre aux attentes des Français. Ils pourront à tout moment solliciter un médecin généraliste d'astreinte en cas de question durant leur garde.

→ La rémunération des internes en médecine générale a pour vocation de constituer un choc d'attractivité mais également de correspondre à une année de formation pensée pour être une véritable année de pré-installation.

Ainsi, en plus de la rémunération classique d'un docteur junior, les internes de médecine générale percevront 20 % des

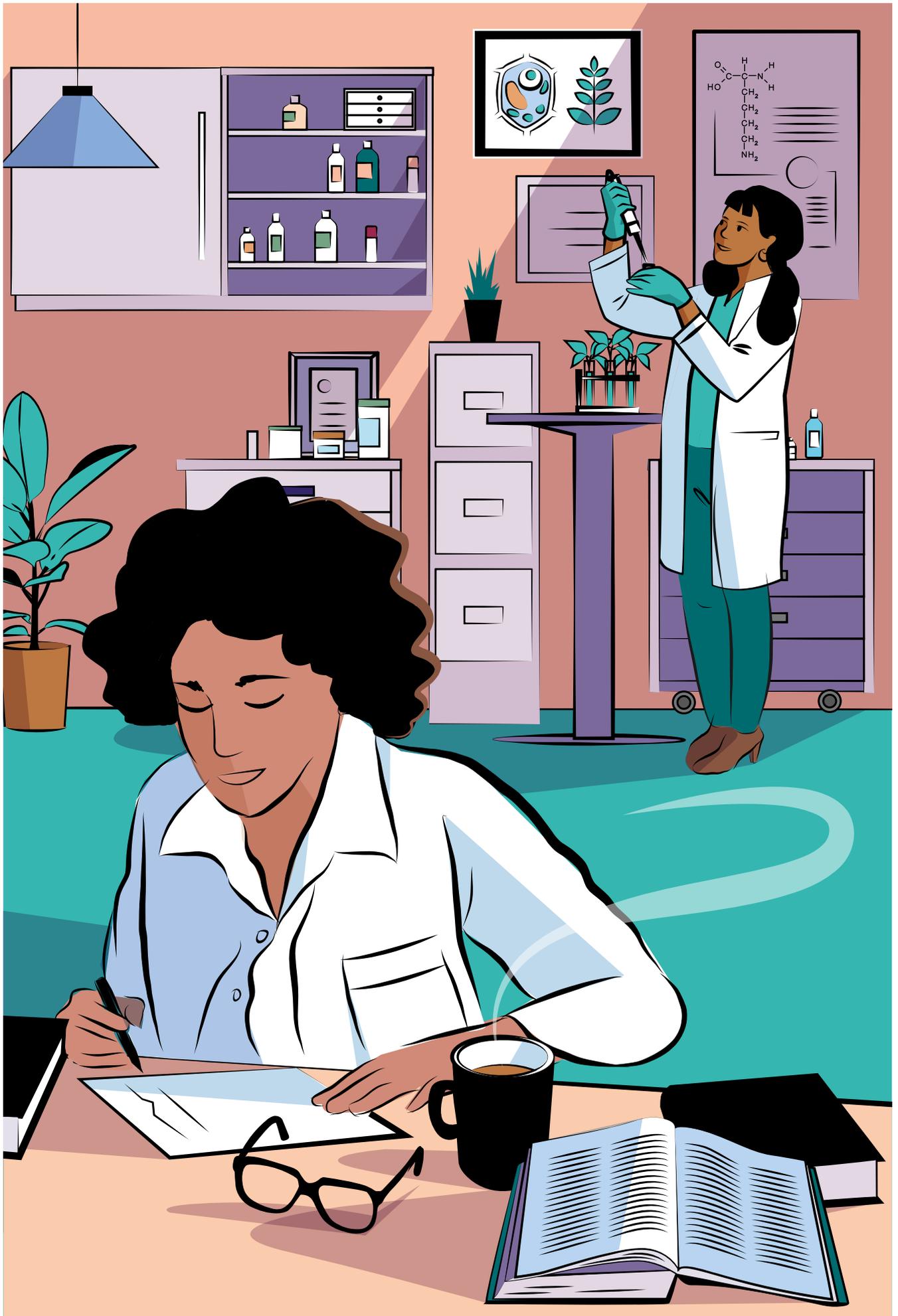
rémunérations des actes réalisés durant leur 4e année en autonomie supervisée (avec un plancher de 10 consultations et un plafond de 30 consultations par jour). Cette rémunération basée sur un paiement à l'acte a aussi pour ambition de favoriser l'installation en libéral des étudiants après l'obtention de leur diplôme.

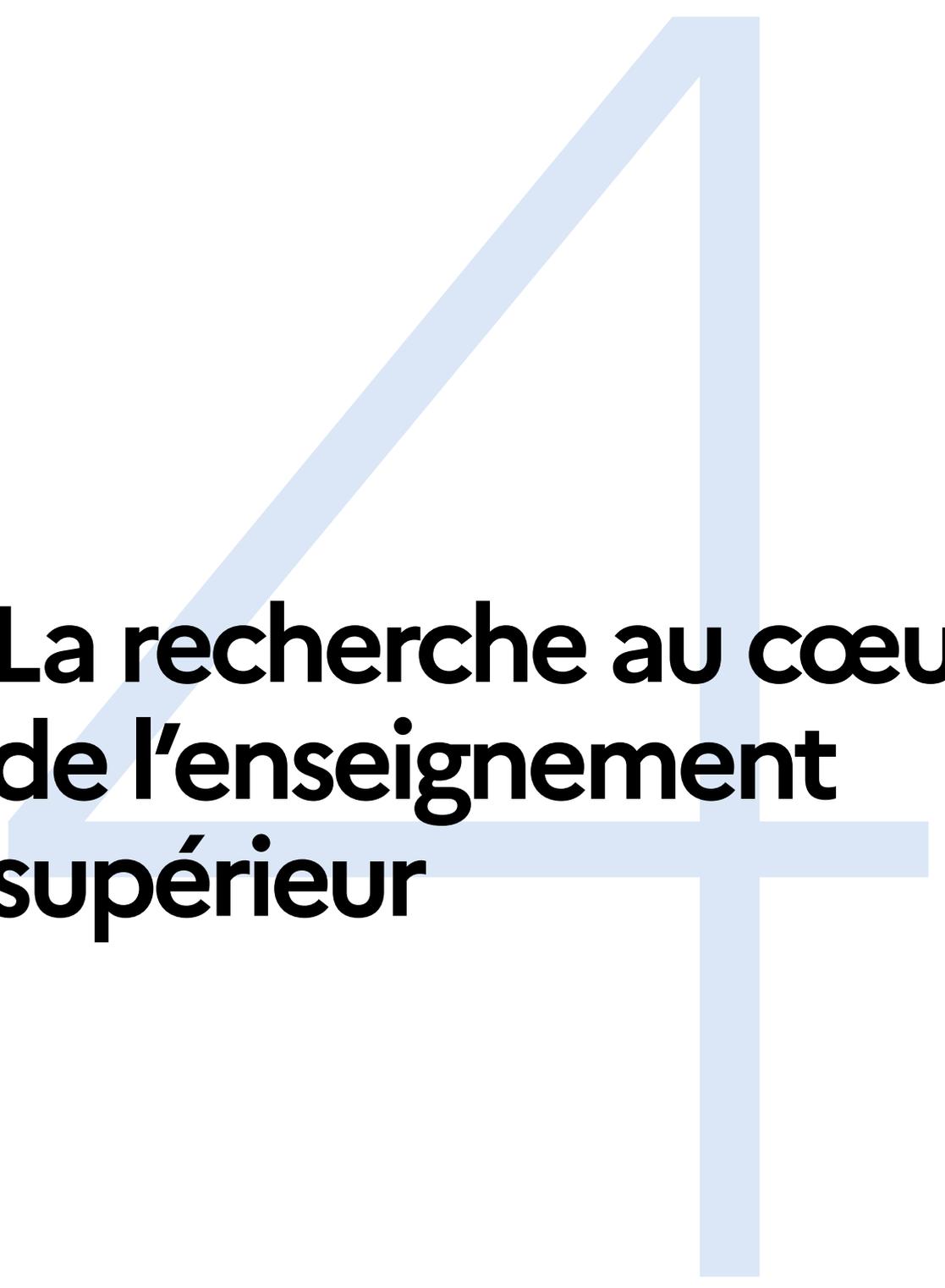
→ Enfin, pour les étudiants effectuant un stage en zone d'intervention prioritaire, une indemnité pour l'exercice en zone sous-dense sera également attribuée.

→ En pratique, tous les docteurs junior de médecine générale bénéficieront d'un local dédié pour réaliser des consultations en autonomie supervisée dans un lieu où exercent un ou plusieurs médecins généralistes.

La nouvelle maquette de formation entrera en vigueur à la rentrée universitaire 2023-2024 et les premiers étudiants entreront en 4e année de formation à la rentrée universitaire 2026-2027.

Couplée à la fin du numerus clausus en vigueur depuis 2019, cette réforme pédagogique constitue un tournant important pour la médecine générale et une nouvelle étape pour consolider l'organisation des soins primaires dans notre pays. Elle permettra enfin, à court terme, de renforcer significativement la réponse aux besoins de santé, partout en France.





La recherche au cœur de l'enseignement supérieur

La force des universités et des établissements de l'enseignement supérieur français repose sur l'articulation entre formation, recherche et innovation. Les chercheurs, enseignants et enseignants-chercheurs sont au coeur des laboratoires de recherche française, et contribuent à la formation des jeunes pour et par la recherche. Les actions de médiation scientifique, et recherche participative sont d'ailleurs fortement portées par le ministère, et ont vu leur soutien financier s'accroître sensiblement dans le cadre de la Loi de Programmation de la Recherche.

Le financement de la recherche en France est en croissance

La force des universités et des établissements de l'enseignement supérieur français repose sur l'articulation entre formation, recherche et innovation. Les chercheurs, enseignants et enseignants-chercheurs sont au coeur des laboratoires de recherche française, et contribuent à la formation des jeunes pour et par la recherche. Les actions de médiation scientifique, et recherche participative sont d'ailleurs fortement portées par le ministère, et ont vu leur soutien financier s'accroître sensiblement dans le cadre de la Loi de Programmation de la Recherche. Le financement de la recherche est en nette croissance, depuis l'adoption de la Loi de programmation de la recherche (LPR). Les projets de recherche génériques, soutenus par l'ANR, sont aujourd'hui mieux financés en montant, et plus nombreux, puisque 500 projets supplémentaires sont financés en moyenne aujourd'hui par an par rapport à 2020. Les unités de recherche ont vu leurs crédits de base augmentés de 100 M€ en trois ans, soit 15 % environ, afin de permettre à nos laboratoires de consolider leurs propres projets de recherche. Nos infrastructures de recherche (Exascale, observatoire astronomique SKA, Grand Accélérateur National d'Ions Lourds – GANIL, flotte océanographique française, etc.), qui permettent aux chercheurs du monde entier de faire des expériences interdisciplinaires de très haut niveau, sont également renforcées.

À ces moyens s'ajoutent les moyens du programme France 2030. Afin de positionner la France en leader de l'innovation de demain, depuis les développements en amont en recherche fondamentale, jusqu'à l'industrialisation dans les secteurs clés de notre économie, la recherche a été placée au coeur du programme France 2030. Ce sont ainsi, en particulier, 3 Mds € qui sont investis dans les laboratoires de nos établissements de recherche, via le financement de programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR). Ces programmes visent à consolider, ou à faire émerger, la structuration des communautés scientifiques françaises, sur des thématiques considérées comme prioritaires aux niveaux national ou européen, et ayant un fort impact sociétal. À l'été 2023, 43 programmes se déploient, sur des thématiques variées : environnement, santé, transition énergétique, technologies numériques, quantique, etc. Nos opérateurs de recherche, organismes nationaux et établissements d'enseignement supérieur et de recherche, sont pleinement mobilisés sur l'ensemble de ces programmes ambitieux qui contribueront à la France de demain

Les projets et équipements prioritaires de recherche PEPR



RAPPROCHONS LE
FUTUR

Les laboratoires de la recherche de la région Auvergne-Rhône-Alpes (Universités et organismes de recherche) sont impliqués dans 80 % des PEPR.

Deux PEPR très emblématiques, impliquant de nombreux scientifiques de la région ont été inaugurés en région Auvergne-Rhône-Alpes :

RECYCLAGE : Technologies Avancées & Analyses Socio-Economiques pour la Transition Ecologique dans le Recyclage, porté par le CNRS <https://premc.org/pepr-recyclage/>

TASE : Technologies Avancées des Systèmes Énergétiques, co porté par le CEA et le CNRS <https://www.celluleenergie.cnrs.fr/pepr/technologies-avancees-des-systemes-energetiques-tase/>

Des opportunités plus nombreuses et une meilleure rémunération des étudiants en thèse

Les dernières remontées statistiques font apparaître que le nombre de docteurs diplômés a augmenté de 2 % en 2022 pour s'établir à 13 900. Après une légère hausse en 2021 (2 %), les inscriptions en doctorat ont baissé de 4 % 2022 avec 15 719 doctorants inscrits en première année de thèse.

Dans le cadre de la LPR votée en 2020, des mesures ont été prises afin de permettre une meilleure reconnaissance du doctorat : reconnaissance dans les conventions collectives, création du contrat doctoral de droit privé, du contrat post-doctoral, augmentation de 20 % du nombre de contrats doctoraux financés par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, revalorisation de 30 % de la rémunération des nouveaux contrats doctoraux, augmentation de 50 % d'ici 2027 du nombre de Conventions industrielles de formation par la recherche (Cifre).

Les premiers résultats de la LPR sont concrets avec près de 8 étudiants sur 10 inscrits en 1^{re} année qui bénéficient d'un financement dédié pour leur doctorat (+ 4,5 points depuis 2020). Ce sont plus de 1 400 financements supplémentaires de thèse qui ont été créés, dont 477 en cette rentrée 2023 (contrats doctoraux et Cifre). La rémunération mensuelle des doctorants progresse chaque année et atteint aujourd'hui 2074 €/bruts par mois, en attendant une nouvelle revalorisation au 1^{er} janvier 2024.

Le concours Ma thèse en 180 secondes

Ce concours international francophone lancé au Québec, inspiré de Three Minute Thesis (3MT®), est porté, en France, par France Universités et le CNRS, et est décliné en local par les regroupements universitaires volontaires.

Ma Thèse en 180 secondes propose aux doctorants de présenter, devant un jury composé de chercheurs, journalistes, représentants de France Universités et du CNRS, et un auditoire profane et diversifié, leur sujet de recherche en termes simples.

Chaque doctorant doit exposer, en 3 minutes, de manière claire, concise et néanmoins convaincante, son projet de recherche. Au-delà de la performance presque « théâtrale », ce concours permet aux doctorants et doctorantes participants de renforcer leurs compétences en vulgarisation et communication scientifique, afin d'établir de nouveaux liens avec la société, et d'augmenter la visibilité de leurs travaux de recherche.

Chaque regroupement universitaire participant présente, après une finale locale au printemps de chaque année, deux candidats à la demi-finale nationale en juin.

Au printemps 2024, les finales locales de ce concours se dérouleront :

- à Clermont-Ferrand pour les doctorants de l'Université Clermont-Auvergne
- à Grenoble pour les doctorants des Universités Grenoble-Alpes et Savoie Mont-Blanc
- à Lyon pour les doctorants du site de Lyon-Saint-Etienne

À la suite de la finale nationale, le lauréat français participera à la finale internationale.

En 2022, Alphanie Midelet, doctorante à l'Université Grenoble Alpes a remporté la finale nationale et représenté la France au concours international. Ses recherches portent sur le « Traitement du syndrome d'apnée obstructive du sommeil par pression positive continue : étude des données de télésurveillance pour comprendre l'impact des modifications du traitement et prédire les événements aigus » au sein du laboratoire Hypoxie et physiopathologies cardiovasculaires et respiratoires (Inserm/Université Grenoble Alpes).



Les lauréats et lauréates. De gauche à droite : Pierre-Damien Fougou, Anaïs Perrichet, Alphanie Midelet, Maxime Robic, Oscar Cosserat.
© MT180 France universités-CNRS, David Pell

Simplifier l'organisation de l'écosystème de recherche et d'innovation

Afin de répondre aux problèmes de visibilité, de lisibilité, d'attractivité et d'efficacité de notre système de recherche, il est nécessaire de poursuivre la transformation du paysage français et de mieux articuler le rôle des différents acteurs de la recherche et de l'innovation.

Deux piliers soutiennent cette action. Le premier est la création d'agences de programme nationales thématiques, au sein des organismes nationaux de recherche. Ces agences rassemblent tous les acteurs concernés et doivent permettre de nourrir la réflexion stratégique sur ces grandes thématiques, de recenser les forces nationales dont nous disposons, au-delà du périmètre de l'organisme en responsabilité, et de coordonner plus efficacement des projets à l'échelle nationale. Le second pilier réside dans l'affirmation des universités, opérateurs de recherche à impact et visibilité nationale et internationale, à être les pilotes en tant que leaders du triptyque indissociable formation – recherche – innovation à l'échelle territoriale.

Les attendus sont clairement in fine de mieux piloter, de mieux rassembler les forces de recherche françaises, et de rapprocher notre système de recherche des standards internationaux. Il s'agit également de simplifier la gestion des laboratoires de recherche, et des Unités mixtes de recherche en particulier. Il n'y aura pas d'évolution de statut, mais un certain nombre de mesures de simplification sont nécessaires pour redonner plus de temps de recherche aux chercheurs.

Une mission a été confiée en décembre 2022 à Philippe Gillet, qui a remis, en juin 2023, un rapport comprenant plusieurs recommandations visant à mieux définir l'articulation entre les différents acteurs et à optimiser l'organisation globale de l'écosystème afin que le rôle de chacun soit parfaitement défini, en complémentarité et non en concurrence.

La définition des agences de programme, les mesures de simplification, ainsi que les sites qui les expérimenteront, seront prochainement détaillés.

Développement des Pôles universitaires d'innovation : l'enseignement supérieur fortement mobilisé pour permettre davantage d'innovations, notamment via de nouvelles start-up deeptech

Climat, énergie, santé, etc. : les défis majeurs de notre société sont des défis scientifiques. Les relever nécessite de produire des connaissances, mais également de favoriser leur usage. Pour renforcer l'impact des découvertes scientifiques et technologiques pour l'économie et la société dans son ensemble, le président de la République a rappelé les ambitions françaises en matière d'innovation. Celles-ci se traduisent notamment par un objectif de création de 100 licornes et de 500 start-up deeptech par an d'ici 2030.

Le Gouvernement s'est fortement mobilisé autour de cette ambition dans le cadre de France 2030. Ses actions portent leurs fruits, et l'objectif intermédiaire des 25 licornes a été atteint en 2022. La création de 250 start-up deeptech en 2021 est également le signe d'une accélération de la dynamique d'innovation.

Toutefois, l'ambition de la France en matière d'innovation nécessite le passage d'une vitesse supplémentaire. Le réflexe de l'innovation derrière chaque découverte scientifique n'est pas encore systématique, et le flux de création de start-up issues de la recherche reste en retrait de son plein potentiel. À titre de comparaison, une entreprise est issue de la recherche tous les 51 M\$ de dépense académique aux USA contre 94 M\$ en France.

Pour permettre cette montée en puissance, Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie, ont détaillé le 9 janvier 2023 depuis Nancy le renforcement des actions du Gouvernement autour de trois piliers :

→ La mise en place de pôles universitaires d'innovation (PUI) à travers le territoire pour partager un cadre collectif d'engagement. À l'échelle d'un territoire, ces pôles fédèrent tous les acteurs d'un écosystème d'innovation autour d'une université. L'objectif est d'avoir derrière chaque découverte scientifique le réflexe de l'innovation par une proximité avec les équipes de recherche, à l'échelle d'un site universitaire en dotant ce dernier d'une stratégie d'innovation, d'une gouvernance unique et de moyens agiles. 160 M€ sont mobilisés pour maximiser ainsi le potentiel de valorisation. Sans création d'une structure juridique supplémentaire, les PUI capitalisent sur les structures existantes pour en renforcer la coordination, en cohérence avec les politiques de sites universitaires construites par ailleurs. La liste des 29 lauréats a été présentée le 11 juillet dernier par la ministre Sylvie Retailleau.

Trois Pôles universitaires d'innovation (PUI) ont été attribués en région académique Auvergne-Rhône-Alpes :

- FITInnoV à l'Université Grenoble-Alpes
- IMPULSE à l'Université de Lyon
- CAP I-TERR à l'Université Clermont-Auvergne

→ L'accélération du plan deeptech par un renforcement des actions existantes (i-Lab, bourse French Tech émergence, aide au développement deeptech) et la déclinaison d'actions supplémentaires (création de la bourse French Tech Lab). 65 M€ supplémentaires sont mobilisés.

→ Le renforcement de la valorisation des travaux issus de la recherche et des programmes de recherche thématiques (PEPR). 275 M€ sont mobilisés autour de 17 projets qui sont retenus dans le cadre de l'appel à projets Maturation/ Pré-maturation pour structurer au niveau des stratégies nationales, la capacité de détection et d'accompagnement de la valorisation de la recherche.

Ces trois actions, opérées par Bpifrance et l'ANR, représentent un investissement de 500 M€, dans le cadre de France 2030 et de la Loi de programmation de la recherche (LPR). Elles permettent de faire le lien entre recherche académique et le reste du monde socio-économique pour développer les solutions aux défis de notre temps et de la France de 2030. En complément, la création d'un fonds spécifiquement dédié à la deeptech et doté de 100 M€ permettra à l'État de soutenir en fonds propres ces start-up, une fois créées à différents stades de développement.

The logo for i-Lab, featuring the letters 'i-Lab' in a stylized font. The 'i' is red, and 'Lab' is white with a red outline. The background is a dark blue gradient with red, glowing, circular patterns.The logo for i-PhD, featuring the letters 'i-PhD' in a stylized font. The 'i' is red, and 'PhD' is white with a red outline. The background is a dark blue gradient with red, glowing, circular patterns.

I-PhD et I-Lab sont conçus comme un continuum entre les laboratoires de recherche et la création d'entreprise. I-PhD encourage les jeunes chercheurs doctorants vers la création de start-up en octroyant une bourse, I-Lab aide les jeunes entreprises innovantes en attribuant un fonds d'amorçage.

Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes :

- 500 entreprises innovantes créées grâce à ces dispositifs
- 18 % de taux de réussite moyen des dossiers régionaux

Les candidats au concours sont soutenus par les sociétés d'accélération et de transfert de technologie (SATT) :

- SATT PULSALYS à Lyon,
- SATT LINKSIUM à Grenoble,
- CAI à Clermont-Ferrand.

→ 35 % des start-up créées en France par les SATT depuis leur création le sont dans notre région, soit près de 250 nouvelles jeunes entreprises pour notre territoire.



Cérémonie de mise à l'honneur des lauréats I-PhD et I-Lab 2022 sous la présidence de Gabriele FIONI, Recteur délégué à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

Des investissements majeurs pour renforcer la recherche en santé en France et accélérer le passage de la recherche au soin

Dans le cadre de France 2030, le Président de la République a annoncé de nouveaux investissements majeurs pour renforcer la recherche en santé en France et accélérer le passage de la recherche au soin. Ces investissements visent :

- à attirer et fidéliser des chercheurs de très haut niveau sur le territoire,
- à mettre à disposition des équipes de recherche les meilleures technologies et méthodologies
- à assurer un continuum de la découverte à l'industrialisation et à l'application au bénéfice du patient.

Ces pôles d'excellence permettront, en rassemblant chercheurs, cliniciens, investisseurs et industriels de développer ensemble des traitements et solutions innovantes qui contribueront demain à des avancées importantes pour les patients.

Parmi les 5 bioclusters et 12 nouveaux IHU créés sur l'ensemble du territoire, l'écosystème de recherche et développement en santé, deux lauréats sont en Auvergne-Rhône-Alpes, dans les domaines de l'infectiologie, et des pathologies hépatiques.

BCF2I – BioCluster français d'innovation en infectiologie

Le biocluster français pour l'innovation en infectiologie (BCF2I réunit «l'écosystème de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, coordonné par Lyonbiopôle en association étroite avec les organismes nationaux (Inserm) et parisiens (Institut Pasteur, université Paris Cité, AP-HP) et en collaboration active avec l'ANRS-MIE». Il associe également Sanofi, bioMérieux, Boehringer Ingelheim, des PME innovantes (Evotec, Fab'entech, ABL, Osivax, Aurobac) et des établissements d'ESR (université Lyon-I, Ciri, Bioaster, HCL). Il se concentre sur deux thèmes (les pathogènes émergents, en particulier ceux associés aux infections respiratoires, et la résistance aux agents antimicrobiens) abordés selon une approche « One Health ».

Ses objectifs sont de développer et renforcer un écosystème intégré, comprenant un incubateur et un accélérateur ; contribuer à préparer la France à une réponse efficace et adaptée à une prochaine crise pandémique, en collaboration avec d'autres pays européens.

«Everest», Lyon, pathologies hépatiques

Porté par le Centre français de recherche intégrée en hépatologie et la Fondation pour l'université de Lyon, l'IHU Everest « vise à relever les défis actuels et futurs de l'hépatologie, et plus particulièrement contribuer à la guérison des maladies chroniques du foie grâce à une médecine de précision et au développement de thérapies innovantes. »

Valoriser l'entrepreneuriat étudiant

La transmission de la culture entrepreneuriale aux étudiants continue son essor au travers des Pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (Pépité) et grâce à de nombreuses initiatives prises par les établissements.

33 pôles Pépité ont en effet été créés depuis 2014 sur les sites d'enseignement supérieur et ils mobilisent aujourd'hui 224 ETP partout en France. Les Pépité ont pour missions principales de stimuler la sensibilisation des étudiants à l'esprit d'entreprendre (30 % des étudiants sensibilisés), d'être des centres de ressources pour les formations et les programmes d'initiation en entrepreneuriat des établissements et de gérer le parcours des porteurs de projet bénéficiaires du Statut National Étudiant-Entrepreneur.

Le nombre d'étudiants bénéficiaires du Statut National Étudiant-Entrepreneur (SNEE) est de 5 700 pour l'année universitaire 2022-2023, en croissance de 30 % depuis le lancement du plan Esprit d'Entreprendre en 2019. 70 % des bénéficiaires sont issus des universités, 25 % des écoles d'ingénieurs et 5 % des écoles de commerce. La présence de l'offre « étudiant entrepreneur » sur la plateforme 1jeune 1solution a participé à la diffusion du dispositif auprès de tous les jeunes.

Le réseau Pépite s'appuie sur 670 référents entrepreneuriat nommés pour assurer le développement des programmes dans les établissements et sur près de 2 000 mentors dans toute la France pour venir en aide aux porteurs de projet. Pour fédérer les acteurs de l'accompagnement de ces jeunes entrepreneurs, les Pépite disposent désormais d'un outil de gestion unique, appelé Pépitzizy.

Porté par l'Université Grenoble Alpes, Pépite oZer s'adresse à tous les étudiants et jeunes diplômés de l'Académie de Grenoble, quels que soient leur parcours et leur spécialisation. En 2020, il est reconnu comme pôle d'excellence par le ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation dans le cadre de l'appel à projets « Esprit d'entreprendre ». Depuis de nombreuses années, Pépite oZer a su s'entourer d'une multiplicité de partenaires au service de l'entrepreneuriat étudiant. Ils interviennent à tous les stades du parcours et pour toutes les missions : témoignage, atelier de formation, comité d'engagement, tutorat, expertise, jury de concours, comité de perfectionnement et de pilotage...

Une partie des actions mises en place par Pépite oZer s'inscrit dans le cadre d'une coordination conduite au niveau de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en partenariat avec Pépite Beelys (Université de Lyon) et Clermont Auvergne Pépite (Université Clermont Auvergne).

Ouvrir la science à la société : la fête de la Science



Cette année la fête de la science a pour thématique « sport et science », elle résonne avec l'actualité sportive 2023/2024 : Jeux-Olympiques et Paralympiques du 26 juillet au 9 septembre 2024 et Coupe du Monde de Rugby France du 8 septembre au 28 octobre 2023

Elle engage l'ensemble des scientifiques à travers de nombreuses disciplines : sciences des matériaux, biomécanique, économie, neurosciences, physiologie, robotique, sciences de l'environnement, mathématiques, sociologie, immigration, histoire du sport, urbanisme, chimie... autour des questions :

- Quels sont les bénéfices de l'activité physique sur la santé humaine ?
- Quels sont les impacts et les enjeux économiques du sport ?
- L'e-sport est-il un sport comme les autres ?
- Comment les sciences contribuent-elles à repousser les limites des performances sportives ?
- La technologie peut-elle prendre le pas sur les performances des athlètes ?
- Comment concilier sport et environnement ? Quels gestes adopter pour une pratique durable ?
- Quels sont les nouveaux défis de l'éthique sportive ?
- Le sport est-il le miroir de nos sociétés ?
- Comment le sport peut-il aider à surmonter le handicap ?
- Comment le sport permet-il d'améliorer l'insertion professionnelle ?

Fête de la science en région Auvergne-Rhône-Alpes du 6 au 16 octobre 2023.

1073 événements dans 242 communes, mobilisant 591 acteurs durant ces 10 jours.

Deux personnalités de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, seront ambassadeurs de la Fête de la science 2023 sur le territoire.

→ Cécile Ottogalli-Mazzacavallo, maîtresse de conférences à l'UFR STAPS de l'Université Lyon 1, spécialiste d'histoire du sport et d'études sur le genre, sera l'ambassadrice scientifique 2023.

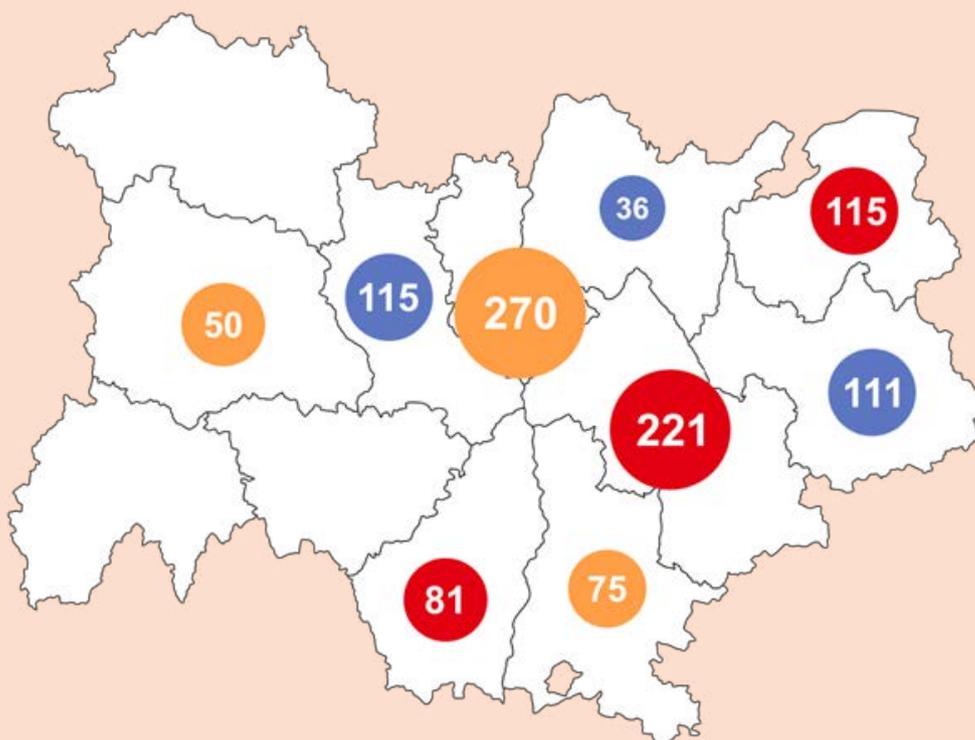
→ Vincent Boury, quintuple médaillé aux Jeux Paralympiques en tennis de table (dont la médaille d'or en simples aux Jeux de Pékin en 2008), coach, ingénieur, doctorant en sciences cognitives, sera l'ambassadeur sportif 2023 de la Fête de la science pour la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Trois rencontres entre lycéens et doctorants autour du sport seront organisées en Allier, dans la Drôme et en Savoie :

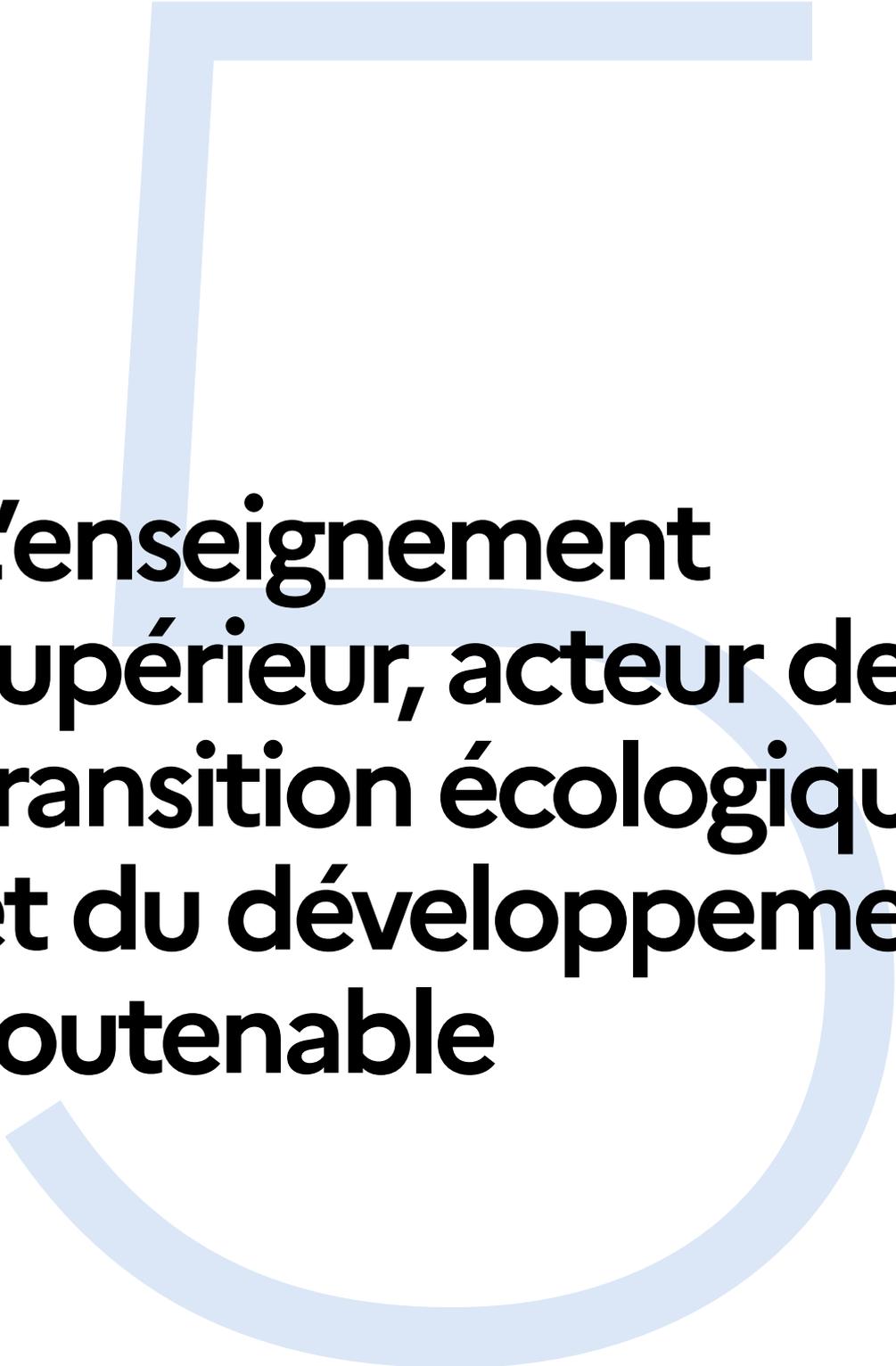
- Le 2 octobre 2023 au Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives (CREPS) de Vichy,
- Le 5 octobre 2023 à Valence,
- Le 13 octobre 2023 à Chambéry,

Des jeunes chercheurs d'Auvergne-Rhône-Alpes étudiant le sport viendront à la rencontre des lycéens. Ils partageront leur quotidien et leurs expériences. Les lycéens découvriront les dessous de la recherche dans divers domaines (biologie, anthropologie, physique, économie...) et son impact sur la performance, sur la santé des sportifs, sur notre quotidien...

Plus de 1 000 événements Sport & Science sont attendus sur l'ensemble de la région :







**L'enseignement
supérieur, acteur de la
transition écologique
et du développement
soutenable**

Un Plan climat-biodiversité et transition écologique pour accompagner l'action de chacun

La réussite de la transition écologique repose sur la mobilisation de tous les acteurs. Ceux de l'enseignement supérieur et de la recherche s'approprient ces enjeux et jouent un rôle prépondérant dans les domaines de la formation, de la recherche, de l'innovation et de la vie sur les campus.

Le Plan d'action climat biodiversité et transition écologique de l'enseignement supérieur et de la recherche élaboré par le ministère au cours de l'année écoulée, à la demande de la Première ministre, permet d'accompagner chaque acteur dans cette transition.

Il est structuré autour de cinq grands axes, déclinés en chantiers dont le contenu opérationnel est à définir avec toutes les parties prenantes concernées, dans une logique de co-construction.

Quant à l'accompagnement par le ministère, les contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) permettent d'apporter un complément de financement fléché sur des priorités stratégiques partagées par le ministère et l'établissement.

Ces objectifs prioritaires concernent notamment la transition écologique et le développement soutenable, que ce soit en matière de formation des étudiants, des enseignants et des personnels, ou de gestion. Dans le cadre de dialogue contractuel renouvelé, une partie des financements alloués permettra la mobilisation de l'enseignement supérieur et de la recherche en faveur de la transition écologique et le développement soutenable, dans l'ensemble des dimensions suivantes :

La production de connaissances et d'innovations de rupture porteuse de solutions d'avenir

Les recherches sur le changement climatique, la biodiversité et sur les enjeux de la transition écologique mobilisent les acteurs scientifiques, en particulier français, depuis de très nombreuses années déjà. Les fruits de ces recherches irriguent les enseignements, nourrissent les politiques publiques et participent à l'élaboration d'innovations technologiques et sociétales. Les défis à relever nécessitent toutefois de redoubler d'efforts et d'imaginer les questions que la recherche doit traiter avec des méthodes de programmation adaptées pour apporter les solutions attendues par la société.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche élabore, finance et coordonne la mise en oeuvre de la politique de la France en matière de recherche sur ces enjeux. Dans le cadre de la LPR (loi de programmation de la recherche), une trajectoire ambitieuse de 25 Mds € a été tracée à l'horizon 2030 afin donner à la recherche publique les leviers permettant de relever les principaux défis scientifiques des années à venir (transition écologique, biodiversité, santé, numérique). La programmation des thématiques de recherche clés de l'Agence nationale de la recherche (ANR) et de France 2030 permet de promouvoir la recherche et l'innovation en lien avec la transition écologique, le développement durable, la décarbonation et la protection de la biodiversité.

L'action du ministère permet également de renforcer les collaborations à l'échelle européenne et internationale sur le changement climatique et l'érosion de la biodiversité, dans le cadre de l'Accord de Paris et du Green deal européen notamment.

S'engager activement dans la transition bas carbone et la réduction de l'impact environnemental de l'enseignement supérieur et de la recherche par la mobilisation des acteurs

Des initiatives en matière de réduction de l'impact environnemental ont déjà été prises par certains établissements et ont été soutenues par le ministère. S'appuyant sur ces avancées, il est maintenant essentiel de généraliser cette mobilisation dans un cadre d'action cohérent.

Dans cette perspective, tous les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche doivent élaborer une stratégie qui trace pour chacun d'entre eux une trajectoire de transformation de leurs activités. Cette initiative vise principalement à réduire l'empreinte carbone, énergétique et environnementale du fonctionnement courant de ces établissements, tout en s'inscrivant dans la démarche de planification écologique initiée par la Première ministre.

Cette stratégie devra être déclinée avant la fin de l'année 2024 au sein d'un schéma directeur « Développement Durable – Responsabilité Sociétale et Environnementale » (SD DD&RSE). L'élaboration et le suivi d'exécution de ce schéma directeur devront s'accompagner de la production d'un bilan de gaz à effet de serre (BGES) pour chaque établissement.

Durant l'année universitaire 2022-2023, l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur publics de la région ont rédigé un plan de sobriété énergétique. Grâce à cette réflexion interne à chaque structure, les besoins et les leviers d'actions en matière de réduction de l'impact environnemental ont pu être recensés. Pour accompagner les travaux nécessaires sur l'immobilier de l'état, le gouvernement a lancé, le 10 octobre 2022 un nouvel appel à projets (AAP), dit « Résilience 2 » doté d'une enveloppe spécifique de 150 M€. 27 projets portés par les établissements de la région académique ont obtenu 3,5M€, ils doivent permettre une réduction effective de la consommation d'énergie fossile au cours du prochain hiver.

Une action massive et immédiate en faveur de la formation à la transition écologique pour un développement soutenable

Pour comprendre pourquoi agir, mais aussi et surtout comment agir, il est nécessaire de fournir une formation aux concepts-clés de la transition écologique fondée sur des faits scientifiques. Cette formation doit fournir à chaque individu une compréhension approfondie des mécanismes impliqués et les aider à identifier de manière objective et rigoureuse les actions concrètes à entreprendre pour effectuer une transition vers des pratiques plus durables. Faveur de la transition écologique et le développement soutenable, dans l'ensemble des dimensions suivantes :

La formation aux enjeux de transition écologique et de développement soutenable généralisée à tous les étudiants

Tout diplômé de premier cycle se verra proposer une formation à la transition écologique au plus tard à la rentrée 2025.

Sur la base des recommandations du rapport Jean Jouzel et Luc Abbadie, Sensibiliser et former aux enjeux de la transition écologique et du développement durable dans l'enseignement supérieur, la ministre Sylvie Retailleau a annoncé en octobre 2022 l'élaboration d'un cahier des charges du socle de connaissances et de compétences pour la formation et la sensibilisation de tous les étudiants de 1er cycle à la transition écologique pour un développement soutenable.

Ce cahier des charges a été élaboré au cours de l'année universitaire dans une approche de co-construction, en organisant des ateliers réunissant différents acteurs représentatifs de l'enseignement supérieur et de la recherche [étudiants, équipes pédagogiques, gouvernance, référents Développement Durable & Responsabilité Sociétale (DD&RS) des universités], ainsi que des associations, ONG et think-tanks. Une consultation a également été menée en parallèle auprès des différents acteurs. Elle a recueilli 6 200 contributions.

Ces initiatives ont conduit à l'élaboration d'une note de cadrage du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, qui comprend des recommandations concernant la définition du socle de connaissances et de compétences à acquérir, l'organisation d'un pôle national de ressources pédagogiques et les modalités de valorisation de l'engagement étudiant.

Cahier des charges définissant un socle de connaissances et de compétences

Le cahier des charges du socle de connaissances et de compétences constitue un cadre pour accompagner et former les étudiants du premier cycle à la transition écologique. Ce socle constitue une première étape puisqu'il vise, par la suite, à être intégré dans les compétences transversales afin de favoriser une approche interdisciplinaire.

Les connaissances prioritaires reposent sur un consensus scientifique, en s'appuyant par exemple sur les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) et de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). Elles portent notamment sur les thématiques suivantes : le changement climatique (atténuation et adaptation), la biodiversité et sa préservation, les ressources et leur disponibilité et l'équité sociale pour une transition juste.

Les compétences attendues sont construites à partir d'un référentiel existant, qui sera adapté au contexte des établissements. Le GreenComp (cadre européen de compétences en matière de durabilité) est privilégié par le ministère. Ce cadre apporte aux étudiants des compétences leur permettant d'appréhender la complexité des enjeux environnementaux, de développer une approche prospective et d'agir collectivement et individuellement pour construire le monde de demain.

La formation sera structurée par l'action autant que possible, afin d'optimiser la compréhension et l'investissement des étudiants. Elle peut se fonder sur les approches pédagogiques par compétences et par projets, reconnues pour favoriser l'interdisciplinarité et rendre plus concret l'acquisition des connaissances et des compétences. Des études de cas et des projets liés aux territoires peuvent, par exemple, être intégrés à cette approche.

Modalités préconisées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :

- Enseignement de 30 heures de cours minimum pour le 1er cycle.
- Référentiel privilégié pour la construction des compétences attendues : GreenComp.
- Certification sous la forme d'ECTS (au moins 3).
- Format hybride privilégié.

Reconnaissance et valorisation de l'engagement étudiant

Un grand nombre d'étudiants manifeste un vif intérêt à l'égard des questions relevant de la transition écologique. L'engagement de ces derniers au sein d'associations, dans leur campus ou en dehors, n'est pas toujours reconnu et valorisé. Pourtant, ces activités permettent de développer des compétences transversales qui sont bénéfiques tant dans le cadre de leur parcours universitaire que pour leur future insertion professionnelle.

Plusieurs modalités de reconnaissance et de valorisation sont ainsi envisagées et seront adaptées en fonction du degré d'implication de chaque étudiant : renforcement et simplification du statut d'étudiant engagé, mise en place d'un référent engagement au sein des établissements, appui sur les partenaires et le monde socio-économiques (associations, collectivités territoriales, structures publiques, entreprises), etc.

L'objectif est d'encourager à terme des unités d'enseignement dédiées à l'engagement, qui pourront être créées au sein des cursus, pour lesquelles les étudiants se verront attribuer des crédits ECTS.

Les schémas directeurs vie étudiante et plus généralement, les schémas directeurs « Développement Durable et Responsabilité Sociétale et Environnementale » seront porteurs de ces enjeux.

La formation aux métiers de la transition écologique

De nouvelles formations sont ouvertes dès la rentrée 2023 pour répondre aux enjeux de la transition écologique et du développement soutenable.

De nouvelles formations seront proposées aux étudiants pour les former aux nouveaux métiers verts et de la transition écologique en mobilisant les ressources de l'appel à manifestations d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir » (AMI CMA) de France 2030.

Dans l'enseignement supérieur, ces formations iront du BTS au doctorat et permettront de former aux métiers verts plus de 470 000 étudiants à l'horizon 2030. La formation continue est également concernée avec un objectif d'environ 450 000 apprenants.

Les domaines concernés par ces formations sont, parmi les grands objectifs de France 2030 :

- une alimentation saine, durable et traçable ;
- l'hydrogène décarboné et les énergies renouvelables de pointe ;
- la décarbonation de l'industrie ;
- la mobilité de demain ;
- la recyclabilité, le recyclage et la réincorporation de matériaux recyclés ;
- bâtiment et la ville durable ;
- le verdissement du numérique ;
- les batteries ;
- les produits biosourcés et biotechnologies industrielles ;
- les systèmes agricoles durables et équipements agricoles contribuant à la transition écologique ;
- les technologies avancées pour les systèmes énergétiques ;
- la digitalisation et la décarbonation des mobilités ;
- la production de 2 millions de véhicules électriques et hybrides.

Appel à manifestation d'intérêt « Compétences et Métiers d'Avenir » AMI – CMA en Région académique Auvergne-Rhône-Alpes.

Sur le PIA3, puis sur la première saison de l'AMI CMA, les Campus des Métiers et des Qualifications CMQ de la région Auvergne-Rhône-Alpes se sont constamment mobilisés avec leurs partenaires de l'enseignement supérieur et le monde économique pour apporter des réponses systémiques.

Volet Diagnostic :

- Perfect'R, CMQ Text'In avec UNITEX Auvergne Rhône-Alpes, Recyclabilité, recyclage et réincorporation de matériaux recyclés, budget : 166 000 € ;
- EUPAVEN, CMQ Numérique (IED) avec Moulin Digital, Verdissement du numérique, budget : 121 961 € ;
- AURA'biotec santé, CMQ Biotech Santé avec Université Claude Bernard Lyon 1, Produire 20 biomédicaments, budget : 135 000 € ;
- ARA DECA, CMQ Mécanique connectée et CETIM et USMB, Décarbonation de l'industrie, budget 211 101 €.

Volet Dispositifs de formation :

- AMHY, CQM SES avec Université Grenoble Alpes, Devenir le leader de l'hydrogène vert, budget : 578 098 € ;
- REMED, CMQ Auto'Mobilités avec Université Claude Bernard Lyon 1, Digitalisation et décarbonation des mobilités, budget : 21 000 000 € ;
- AmàRéno, CQM CDI avec Atelier matières à construire, Solutions pour la ville durable et bâtiment innovant, budget : 7 502 080 € ;
- VerIT, CMQ Numérique (IED) avec Université Grenoble Alpes, Verdissement du numérique, budget 5 733 023 € ;
- FAME, CMQ Numérique (IED) avec Université Grenoble Alpes, Electronique, budget : 9 714 399 € ;
- LaTêteDansLesNuages@UGA , CMQ Numérique (IED) avec Université Grenoble Alpes, Cloud, budget 12 207 030 €
- FARE, CQM CDI avec l'ASDER, Solutions pour la Ville Durable, budget : 7 683 462 € ;
- Orbimob Académie, CMQ Auto'mobilités avec Université Clermont Auvergne, Digitalisation et décarbonation des mobilités, budget : 11 173 303 € ;
- EDLB, CMQ SES et CMQ Auto'mobilités avec VERKOR, école de la batterie, budget : 20 000 000 € ;
- CyberSkills@UGA, CMQ Numérique (IED) avec Université Grenoble Alpes, Cybersécurité, budget : 9 261 030 € ;

Les CMA Région Auvergne-Rhône-Alpes ont démontré leur capacité à répondre collectivement aux enjeux de France à 2030 et montrer comment une transformation ambitieuse de l'offre de formation du bac-3 au bac+5 sur une stratégie d'accélération en région Auvergne-Rhône-Alpes est rendue possible grâce au dispositif CMQ.

La saison 2 de l'AMI CMA et, également, l'AMI CMA régionalisé, sont des opportunités uniques pour financer des opérations cohérentes à l'échelle d'une filière, d'une industrie, d'un secteur, sur l'attractivité des métiers d'avenir et en tension, l'évolution de la carte de formations professionnelles, des plateaux techniques ou de la formation des formateurs.





**L'enseignement
supérieur et la
recherche français au
coeur des dynamiques
européennes
et internationales**

En Europe

L'Europe est un atout incontournable pour les étudiants et les établissements d'enseignement supérieur français. En encourageant la reconnaissance mutuelle des diplômes, l'Espace européen de l'enseignement supérieur (EEES) facilite la mobilité professionnelle des diplômés français et offre un éventail d'opportunités sans précédent qui favorise la coopération académique et la diversité culturelle.

Premièrement, l'Europe offre aux étudiants français la possibilité de s'ouvrir à de nouveaux horizons en leur permettant de poursuivre des études à travers le continent. Deuxièmement, le programme Erasmus+ de l'Union européenne, et les bourses de mobilité qu'il propose, permettent aux étudiants de vivre une expérience unique, d'améliorer leur maîtrise des langues étrangères et de développer des compétences interculturelles précieuses.

Ces échanges concourent de manière déterminante à la promotion des valeurs européennes, qu'il s'agisse d'inclusion, de liberté, d'égalité, de démocratie ou de respect des droits de l'homme. Ils tissent la toile d'un sentiment d'appartenance à l'Europe qui bénéficie à l'ensemble de la société.

De plus, la coopération académique transfrontalière favorisée par l'Union européenne permet aux établissements d'enseignement supérieur français de collaborer avec des partenaires prestigieux dans toute l'Europe. Cette collaboration facilite les échanges de connaissances, la recherche conjointe et l'innovation, offrant ainsi aux étudiants français un accès élargi à des programmes et à des ressources de premier plan.

En 2017, le président Emmanuel Macron avait appelé à créer des Universités européennes à l'occasion de son discours de la Sorbonne. Ce ne sont pas moins de 50 Universités européennes qui se sont constituées depuis.

Ces alliances d'établissements d'enseignement supérieur ont été fortement portées en 2022 par la présidence française du Conseil de l'Union européenne. Elles constituent une brique complémentaire à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur dont l'un des principaux objectifs est de garantir que les systèmes d'enseignement supérieur en Europe soient compatibles et que les étudiants, les chercheurs et les universitaires en Europe puissent collaborer, étudier ou travailler plus facilement à l'étranger.

Dans le cadre de l'appel à projet Erasmus + au titre de l'année 2023, la Commission européenne vient d'annoncer la création de 7 nouvelles Universités européennes et le renouvellement du soutien à plusieurs alliances existantes. La dynamique des Universités européennes implique désormais plus de 450 établissements d'enseignement supérieur de 35 pays, dont 50 établissements français qui participent à 44 des 50 alliances existantes.

Avec ces 50 établissements français mobilisés, dont 10 en coordinations d'alliance, la France est l'un des pays européens les plus impliqués dans l'initiative des Universités européennes.

La ministre Sylvie Retailleau a par ailleurs réuni, le 12 juillet dernier, l'ensemble des présidents d'établissements d'enseignement supérieur français impliqués dans ces alliances, afin de faire un premier bilan de l'initiative et d'évoquer les perspectives à venir. Les premières années d'expérimentation mettent en évidence que la participation des établissements français à des alliances a un impact important sur la mobilité des étudiants, des chercheurs et enseignants-chercheurs et du personnel. Évoluer au sein d'une alliance permet également le partage de bonnes pratiques, la mise en oeuvre d'innovations pédagogiques, l'approfondissement du lien formation-recherche-innovation service à la société, et contribue à la transformation des établissements.

Quatre établissements de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes. sont investis dans le dispositif :

- L'Université Lyon 1 : Arqus European University Alliance « ARQUS »
- L'Institut National Polytechnique Grenoble : University Network for Innovation, Technology and Engineering « UNITE ! »
- L'Université Savoie Mont Blanc : Universitas Montium « Unita »
- L'Université Jean Monnet de Saint Etienne : Transform4Europe « T4E »

Les étudiants français sont ceux qui bénéficient le plus du programme Erasmus +

Depuis sa création en 1987, le programme Erasmus a permis à plus de 12,5 millions d'Européens, pour la plupart étudiants, d'effectuer une mobilité sur le continent. Et les objectifs sont eux aussi ambitieux, avec 10 millions de nouvelles mobilités visées pour la période 2021 – 2027.

La France demeure le premier pays d'envoi d'étudiants, devant l'Espagne et l'Allemagne :

→ De 1987 à 2017 : près de 700 000 étudiants et personnels de l'enseignement supérieur français sont partis en mobilité.

→ Depuis 2020, près de 200 000 étudiants et personnels de l'enseignement supérieur français sont partis en mobilité.

→ Plus de 600 000 étudiants français sont partis en mobilité entre 2014 et 2020.

→ Pour 2023, on constate que la demande de mobilités soumises à l'agence Erasmus a augmenté de 30 % par rapport à 2022 et dépasse les 200 000 mobilités demandées tous secteurs confondus.

Dans le monde

En matière d'enseignement supérieur et de recherche, la France est historiquement un pays ouvert sur le monde. Les coopérations sont nombreuses et son excellence académique est reconnue à l'étranger :

→ Un enseignement de rang mondial : dans le dernier classement de Shanghai, la France occupe la 3e place mondiale, et la meilleure université du monde en mathématiques est française. En 2022, le top 5 des meilleurs masters en finance du Financial Times est 100 % français.

La région académique compte cinq établissements publics dans le classement de Shanghai : l'Université Grenoble Alpes (UGA) conserve son rang dans le top 150 du classement et l'Université Claude Bernard Lyon 1 se positionne dans la fourchette 201-300. L'École normale supérieure de Lyon se maintient entre la 301e et 400e position, l'Université Clermont Auvergne dans la fourchette 601-700 et l'Université Savoie Mont Blanc entre 801 et 900.

→ Une grande nation de recherche et d'innovation : au 2^e rang mondial pour les médailles Fields (mathématiques) et 4e pour les Prix Nobel, la France est aussi le 2e pays européen le plus innovant (Office européen des brevets).

→ Un pays d'accueil pour les étudiants internationaux : la France est le 6e pays d'accueil des étudiants internationaux (plus de 400 000 étudiants étrangers sont inscrits dans l'enseignement supérieur français) et le 4e pays d'accueil des doctorants internationaux, notamment grâce au programme Bienvenue en France.

La région académique Auvergne-Rhône-Alpes accueille plus de 31 000 étudiants étrangers soit plus de 16 % des effectifs étudiants.

→ Une large coopération universitaire et scientifique : le ministère, en lien avec le réseau diplomatique, développe des coopérations internationales comme les campus franco-étrangers ou les partenariats Hubert Curien (PHC), qui visent à favoriser les mobilités et le travail entre équipes de chercheurs.

La France est par ailleurs membre de plusieurs grandes organisations et infrastructures de recherche partagées, symboles d'une science sans frontière, alliant recherche fondamentale et développements technologiques de haut niveau. La France est notamment hôte de plusieurs d'entre elles, dont le Conseil européen pour la recherche nucléaire (Cern), qui explore la structure fondamentale de la matière, et ITER, le réacteur thermonucléaire expérimental international, l'un des projets les plus ambitieux au monde dans le domaine de l'énergie.

Pour aller plus loin dans les relations bilatérales que la France entretient avec ses principaux partenaires, le ministère a récemment développé une nouvelle approche auprès des principaux pays producteurs de science (parmi lesquels le Canada, les États-Unis, la Corée du Sud, l'Inde, Singapour, le Japon, etc.), offrant un cadre de dialogue renforcé (comités mixtes stratégiques) pour identifier des thématiques prioritaires de recherche avec des financements associés entre ces pays et la France.



**RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contact presse

Région académique Auvergne-Rhône-Alpes

Service de la communication — Pôle presse

communication@ac-lyon.fr

